

# Procès-verbal N° 08 - 2014

## Séance du Conseil communal de Pully du 19 novembre 2014 à 20h00 Grande salle de la Maison Pulliérane

### SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
• Présences	2
• Communications du Bureau	3
• Communications du Président	3
- Postulats, Motions et Interpellations	3 - 4
• Communications de la Municipalité	5
• Ordre du jour :	5 - 6
- Assermentation d'un nouveau Conseiller communal, Monsieur Steve MONNARD du parti de l'Union Démocratique du Centre en remplacement de Monsieur le Conseiller Roger MERMOUD, Démissionnaire	6
- Election d'un membre à l'Association des communes Sécurité Est Lausannois, en remplacement de Monsieur le Conseiller Ariel BEN HATTAR, socialiste, démissionnaire	6
- Préavis 22/2014 Création d'un Hôtel-de-ville Assainissement extension de la Villa romaine Requalification des espaces publics Elaboration d'un plan de quartier Organisation d'un concours de projet d'architecture	7 - 18
- Préavis 23/2014 Crédits supplémentaires 2 <sup>ème</sup> série	18 - 19

- Préavis 24/2014 Av. de Villardin, ch. de la Joliette (Sud), ch. de Somais, Chambandes, Osches, Tilleuls et Verney - Aménagements routiers, renouvellement des conduites industrielles et des collecteurs d'évacuation des eaux 19 - 32
- Propositions individuelles
  - Motion de Madame la Conseillère Anne VIREDAZ FERRARI au nom des Verts « pour que les Pulliérans soient consultés et associés aux projets de développement de la commune » 32 - 34
  - Motion de Monsieur le Conseiller Pyrame JAQUET « Système urbain d'information dynamique » 34
  - Postulat de Monsieur le Conseiller Dimitri SIMOS au nom du parti Les Verts demandant une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges 35 - 38
- Divers
  - Monsieur Philippe DIESBACH  
Jardin des Désertes et requalification de la rue de la Poste 38 - 39
  - Madame Anne SCHRANZ  
Rapports des commissions ad hoc 39
  - Monsieur Steve MARION  
Admission du recours en matière d'impôt 40
  - Madame Eva REITH  
Fermeture de la Galerie du Prieuré 40 - 41
  - Madame Léna LIO  
Conférence « La vie dans les champs électromagnétiques » 41

A 20h00, le Président invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 75 présents rejoints par 5 retardataires. Le quorum est atteint. Le Président ouvre officiellement cette séance, conformément à l'article 59 du règlement du Conseil.

Les 19 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès du Président ou de la secrétaire du Conseil : Mesdames Verena KUONEN, Anne GANTY, Nicolette PANIZZON, Anne BRUNNER, Francine MEDANA, Danielle HARBAUGH, Messieurs Jean-

Marc CHEVALLAZ, Jean-Luc DUVOISIN, Marc EHRLICH, Jean-Marc SOTTAS, Philippe WEBER, François KHOSROV, Jean-Marc PASCHE, Jean-Jacques SCHWAB, Bernard THILO, Cyrille PIGUET, Richard GOLAY, Fabio MARCHETTO, Mauro PASCALE.

Les personnalités suivantes se sont fait excuser :

M. Jacques HALDY, député ; M. Guy-Philippe BOLAY, député ; M. Philippe MODOUX, député.

Le Président a le plaisir de saluer la représentante de la presse qui nous fait l'honneur de suivre régulièrement nos débats. Il s'agit de Madame Nina BRISSOT, rédactrice en chef du Régional.

Le Président constate également ce soir la présence d'un public attentif et nombreux. Il remercie les personnes pour l'intérêt qu'elles témoignent à nos discussions et délibérations.

Le Président informe l'assemblée que la secrétaire n'a pas pu terminer les procès-verbaux de nos séances du 29 octobre et 5 novembre 2014. Ils seront adoptés lors de notre séance du 11 décembre 2014.

## **1. COMMUNICATIONS**

### **1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

Le Président a reçu la lettre de démission de la Commission des finances de Madame la Conseillère Nathalie JAQUEROD.

### **1.2. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT**

#### **1.2.1. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS**

Votre Président n'a pas eu de représentation .

#### **1.2.2. POSTULATS, MOTIONS ET INTERPELLATIONS**

Nous avons reçu deux motions et un postulat. La première, déposée par Madame la Conseillère Anne VIREDAZ FERRARI, au nom des Verts, qui s'intitule « pour que les Pulliérans soient consultés et associés aux projets de développement de la commune. La deuxième a été déposée par Monsieur le Conseiller Pyrame JAQUET au nom des socialistes pour un système urbain d'information dynamique. Le postulat a été déposé par Monsieur le Conseiller Dimitri SIMOS au nom des Verts, demandant une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges. Ces trois objets seront traités sous le point 6 Propositions individuelles et dans l'ordre auquel je viens de vous les

mentionner.

## 2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

### **Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :**

En réponse à la question de Madame Verena KUONEN sur la circulation des piétons à l'avenue du Tirage pendant les travaux dans le secteur de la gare, nous sommes en mesure d'apporter les précisions suivantes : ces travaux importants ne peuvent se dérouler sans contraintes telles que la fermeture au sud-est de la Place Neuve. La fermeture partielle de la liaison Place Neuve - Verdaine. La fermeture d'une partie du quai nord. La fermeture de l'accès du chemin du coteau par l'avenue du Tirage. La fermeture du trottoir droite de l'avenue du Tirage. La déviation du trafic piéton par le passage sous-voie de l'avenue du Tirage. D'une manière générale la fermeture des axes évoqués ci-dessus et la mise en place de déviations ne crée pas de problèmes particuliers. Cependant, sur le pont du Tirage, malgré des clôtures de chantier et les interdictions de passer, les piétons et les écoliers ne respectent pas la signalisation et prennent ainsi le risque d'emprunter la chaussée et de se trouver face aux nombreux véhicules qui empruntent le pont, dont le bus des transports publics. Nous avons étudié plusieurs scénarios, d'entente avec la police Est lausannois, le trafic alterné qui consiste à faire passer en alternance les piétons et les véhicules sur le pont du Tirage par deux hommes à la palette sur la voie publique. Ce scénario a été écarté pour des raisons de fluidité du trafic, sortie des écoles et du travail et surtout pour sa dangerosité. Le trafic mixte qui prévoit la mise en place de deux gendarmes couchés, de limiter la vitesse à 30 km/heure et d'admettre le passage des véhicules et des piétons sur la même voie du pont du Tirage. Ce scénario n'est pas réalisable, la mise en place de deux gendarmes couchés n'est pas envisageable pour les TL et la visibilité serait insuffisante pour les véhicules. La fermeture du pont du Tirage aux piétons et à tous les véhicules : ce scénario a été écarté car il serait disproportionné de fermer totalement le pont du Tirage. L'interdiction du trafic piétons et la déviation de ce dernier par le passage sous-voie de l'avenue du Tirage et la Place Neuve : c'est ce scénario qui a été retenu. L'utilisation des parcours balisés est la solution de sécurité la plus efficace et des contrôles réguliers seront effectués par la police et des informations détaillées sont distribuées aux écoliers. Nous allons tout mettre en œuvre pour réduire au minimum possible les nuisances inévitables liées aux travaux sur un chantier urbain.

### **Madame Lydia MASMEJAN demande la parole :**

Nous avons le plaisir d'avoir déposé sur vos tables la réponse à la question posée par Monsieur le Conseiller Philippe HALDY au sujet de la clé de répartition des logements aux Boverattes. Nous espérons avoir ainsi bien répondu et nous sommes à votre disposition si vous avez d'autres questions.

## 3. ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle que chacun a reçu l'ordre du jour dans les délais requis.

Le Président soumet aux membres du Conseil pour approbation l'ordre du jour modifié suivant :

1. **Assermentation** d'un nouveau Conseil communal, Monsieur Steve MONNARD du parti de l'Union Démocratique du Centre, en remplacement de Monsieur le Conseiller Roger MERMOUD, démissionnaire
2. **Election** d'un membre à l'Association des communes Sécurité Est Lausannois en remplacement de Monsieur Ariel BEN HATTAR, socialiste, démissionnaire
3. **Préavis 22/2014** **Création d'un Hôtel de ville - Assainissement et extension de la Villa romaine - Requalification des espaces publics - Elaboration d'un plan de quartier - Organisation d'un concours de projet d'architecture**  
Crédit demandé CHF 830'000.00

Présidence : Madame Valérie ANGLARD

Membres : Madame Simone COLLET, Messieurs Michel AGUET, Daniel BOLENS, Philippe DIESBACH, Frank DUCRET, Pierre-William LOUP, Yassin NOUR, Fred Oscar PFISTER

4. **Préavis 23/2014** **Crédits supplémentaires - 2<sup>ème</sup> série**  
Crédit demandé CHF 3'211'800.00

Commission des finances

5. **Préavis 24/2014** **Av. de Villardin, ch. de la Joliette (Sud), ch. de Somais, Chamblandes, Osches, Tilleuls et Verney - Aménagements routiers, renouvellement des conduites industrielles et des collecteurs d'évacuation des eaux**  
Crédit demandé CHF 7'314'930.00

Présidence : Monsieur Bernard MONTAVON

Membres : Mesdames Isabelle KRENGER, Nicolette PANIZZON, Claire-Lise TILLE, Messieurs Alexis BALLY, Frédéric BONGARD, Jean DUTRUIT, Mathias FERNANDEZ, Mauro PASCALE

6. **Propositions individuelles**

## 7. Divers.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### 3.1. **Assermentation d'un nouveau Conseiller communal, Monsieur Steve MONNARD du parti de l'Union Démocratique du Centre, en remplacement de Monsieur le Conseiller Roger MERMOUD, démissionnaire**

Monsieur Steve MONNARD a été proclamé élu par le Bureau le 22 octobre 2014. Il peut aujourd'hui être assermenté et participer à nos travaux.

Le Président prie Monsieur l'huissier de faire entrer le nouveau Conseiller Monsieur Steve MONNARD et il prie l'assemblée de se lever. Selon l'article 9, al. 1 du règlement du Conseil communal, les membres du Conseil et de la Municipalité absents le jour de l'installation ou élus après le renouvellement intégral, sont assermentés devant le Conseil par son Président, qui en informe le Préfet. Nous pouvons procéder à l'assermentation de Monsieur Steve MONNARD. Selon l'article 5 de notre règlement, avant d'entrer en fonction, les membres du Conseil prêtent serment. Le Président lit ce serment : « *Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer* ». Après lecture du texte officiel par le Président et à l'appel de son nom, il prête serment. Il est alors félicité par le Président qui l'invite à prendre place au sein de son groupe. Mais auparavant, la secrétaire lui remet son diplôme, ainsi que le règlement du Conseil communal.

*Le Conseil applaudit.*

### 3.2. **Election d'un membre à l'Association des communes Sécurité Est Lausannois en remplacement de Monsieur Ariel BEN HATTAR, socialiste, démissionnaire**

Le Président attend des candidatures.

**Madame Muriel THALMANN demande la parole :**

Le groupe socialiste a le plaisir de vous présenter la candidature de Monsieur Pyrame JAQUET que tout le monde connaît et nous vous le recommandons chaleureusement.

*Le Conseil applaudit.*

Le Président félicite Monsieur Pyrame JAQUET pour cette élection et lui souhaite beaucoup de plaisir dans cette Association.

**3.3. Préavis 22/2014 Création d'un Hôtel de ville**  
**Assainissement et extension de la Villa romaine**  
**Requalification des espaces publics**  
**Elaboration d'un plan de quartier**  
**Organisation d'un concours de projet d'architecture**  
**Crédit demandé CHF 830'000.00**

Le Président invite, Madame la Conseillère Valérie ANGLARD, présidente de la commission ad hoc, à venir à la tribune pour commenter son rapport.

**Madame Valérie ANGLARD :**

La commission ad hoc composée de Madame Simone COLLET, Messieurs Michel AGUET, Daniel BOLENS, Steve MARION, en remplacement de Philippe DIESBACH, Frank DUCRET, Pierre-William LOUP, Yassin NOUR et Fred Oscar PFISTER, s'est réunie le 6 novembre 2014 dans les locaux de la maison Pulliérane. Elle a siégé en présence de Messieurs Gil REICHEN Syndic, Martial LAMBERT Municipal, Philippe DAUCOURT Chef de service de l'Urbanisme, Michel MARADAN, architecte et Philippe STEINER secrétaire municipal. Nous les remercions de l'accueil et des informations détaillées qui nous ont été dispensées, notamment la présentation d'un « Power point » et de la visite du bâtiment du Prieuré. Je profite également de remercier personnellement Monsieur Philippe STEINER pour son large soutien dans la prise des notes de séance. Les arguments avancés de part et d'autre figurent dans le rapport que vous avez reçu. Je n'y reviendrai donc pas. A l'issue d'une délibération nourrie la commission s'est prononcée de la façon suivante : à 7 oui, 1 non et une abstention la commission a décidé de vous proposer d'accepter les conclusions du préavis 22/2014 - Création d'un Hôtel de ville ; Assainissement et extension de la Villa Romaine ; Requalification des espaces publics ; Elaboration d'un plan de quartier ; Organisation d'un concours de projet d'architecture. Crédit demandé CHF 830'000.00.

Le Président rappelle que nous avons reçu un rapport de minorité sur ce préavis de Monsieur le Conseiller Frank DUCRET et le prie de venir à la tribune pour commenter son rapport.

**Monsieur Frank DUCRET :**

Comme vous avez pu lire, le rapport de minorité avant cette séance, je ne vais donc pas vous le relire ici même. Mais plutôt vous donner quelques explications supplémentaires sur les raisons qui me poussent à vous demander d'approuver les deux amendements que je vous présente ou en cas de nécessité de refuser ce préavis. Il faut tout d'abord souligner que la Municipalité ne nous donne pas l'occasion d'intervenir sur le choix qu'elle a fait de réaliser un centre administratif à l'intérieur des murs du Prieuré. Ce choix est fait un point c'est tout. Nous n'avons pas été consultés sur la possibilité de réaliser d'autres variantes. Comme le dit Madame la Conseillère Anne VIREDAZ FERRARI dans sa motion que nous allons entendre

tout à l'heure. Nous demandons d'être consultés et associés plutôt dans le processus d'élaboration de projets afin de pouvoir choisir en toute connaissance de cause la voie qui nous paraît intéressante parmi les variantes qui ont été étudiées. Lorsque le Conseil communal n'est pas véritablement consulté, il me paraît inutile et superflu de lui demander son avis sur une décision prise unilatéralement par la Municipalité. Ceci dit, je tiens à m'expliquer de manière plus précise sur les raisons pour lesquelles je souhaite inclure la Maison Pulliérane. Le périmètre de plan de quartier qui devrait être élaboré selon le préavis 22/2014, lors de l'élaboration du plan directeur il y a environ 20 ans le problème de la Maison Pulliérane était abordé de manière intéressante, ce qui a permis d'envisager la réalisation d'une salle multifonctions dans le secteur nord de la Clergère et de libérer ainsi l'emplacement actuel de ce bâtiment et pourtant la Municipalité actuelle ignore systématiquement l'étude de l'affectation et du déplacement éventuelle de la Maison Pulliérane. Lorsque j'ai soulevé ce problème dans le cadre de la discussion sur le Masterplan, Monsieur le Syndic a déclaré que cet emplacement était extérieur à son périmètre. Dans le cadre du préavis 22/2014, Monsieur le Syndic a déclaré que le sujet n'était pas d'actualité et n'était pas lié au sujet que nous traitions. Alors, à quelle occasion aurons-nous le possibilité de discuter, d'étudier et de faire avancer ce qui a déjà été prévu il y a 20 ans, dans le plan directeur. Une fois de plus, nous avons l'impression que la Municipalité a tendance à saucissonner les projets au lieu de les regrouper. Comme vous pouvez le constater on a suffisamment de raisons pour refuser ce préavis. Toutefois les membres du groupe de l'Union Pulliérane Vaud Libre considèrent qu'il ne faut pas exclure ce préavis, sans essayer de lui apporter les moyens de réaliser un ensemble de projets cohérents qui réunissent l'approbation de tous les Pulliérans ou du moins de sa grande majorité. Il me reste à présent maintenant des amendements que je vous demande d'approuver ce soir. Afin de simplifier et clarifier le vote que vous allez faire tout à l'heure, j'ai choisi de bien séparer les deux sujets dans les conclusions de mon rapport. La formulation que je vais vous lire ne change absolument pas le fond du texte que je vous ai présenté, seulement d'un changement dans la forme. Ces deux amendements sont donc les suivants : Tout d'abord il faut rajouter la mention « le rapport de minorité désignée à cet effet », puis le 1<sup>ère</sup> amendement qui modifie le point 1 des conclusions ; il s'agit « d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 830'000.00 destiné à lui permettre de procéder à l'élaboration d'un plan de quartier destiné à lui permettre de procéder à l'organisation d'un concours d'idées pour : d'une part l'étude et la présentation de plusieurs variantes d'affectation des bâtiments du Prieuré, dont l'une comprendrait le maintien et l'agrandissement du restaurant existant ; 2. l'assainissement et l'extension de la Villa romaine ; 3. La requalification des espaces publics. Mon deuxième amendement concerne la Maison Pulliérane (qui complète le texte qui vous est soumis par la Municipalité au point 1 du préavis) il s'agit de procéder à l'élaboration d'un plan de quartier qui inclut le périmètre de la Maison Pulliérane. Périmètre dont l'affectation permettrait plusieurs variantes. Je vous remercie d'avance de bien vouloir accepter ces amendements ; en cas de refus, par contre, je vous demande de refuser également le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à une large majorité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

**Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD demande la parole :**

Avant la séance de ce soir certains conseillers ont pu déguster le vin de Pully dans le caveau du Prieuré. 316 ans plutôt, comme l'atteste un plan de Pully de 1698, il aurait pu apprécier le fruit des vendanges précédentes au Prieuré, chez les Domingo, vigneron de Leurs Excellences. Dans le cadre de la requalification du Prieuré, il nous semble très souhaitable de maintenir cette vocation historique d'un bâtiment qui ne fut et ne sera sans doute jamais un couvent. Il ne devient même pas, si un guichet unique a pour vocation de servir le public. Edifié par des gens de Payerne le Prieuré était à l'origine une ferme où les religieux logeaient leurs vigneron, leurs fermiers et leur récolte. Maintenir le caveau de dégustation et de présentation des vins Pulliérans dans le Prieuré répondrait à une longue tradition, plusieurs fois centenaires. Cette localisation aurait aussi pour avantage de maintenir au Prieuré une activité autre qu'administrative et de rendre hommage à Obernai, commune viticole sur la place du même nom. Nous exprimons donc le vœu que, dans le cadre du concours d'architecture sur la requalification du Prieuré, la possibilité d'y maintenir un lieu d'accueil et de dégustation des vins de Pully soit prise en compte. J'ai par ailleurs une question concernant le transfert av. au Prieuré du restaurant et de la salle de paroisse. Une étude approfondie sur la faisabilité d'un tel transfert a-t-elle été effectuée ? Dans la négative, ne conviendrait-il pas d'étendre l'aire du concours d'architecture à ce transfert pour permettre d'en vérifier ou d'analyser les avantages et les inconvénients. Je signale à ce propos que je suis membre de bureau de l'assemblée de paroisse de l'église réformée de Pully-Paudex, que celle-ci va tenir une assemblée d'automne et que le transfert de la salle de paroisse est un des points à l'ordre du jour. Personnellement j'ai des doutes sur l'opportunité de ce transfert de la salle de paroisse, dès lors qu'à moyen terme il est vraisemblable que les activités de la paroisse se concentreront sur le Temple du Prieuré.

**Monsieur Philippe DIESBACH demande la parole :**

Le groupe Vert'Libéral soutiendra, bien évidemment, ce préavis dans son ensemble. Néanmoins, nous avons fait quelques réflexions s'agissant de cet amendement, l'amendement de Monsieur Frank DUCRET. Alors, l'amendement qui nous était proposé n'est pas tout à fait le même que l'amendement qui aujourd'hui nous a été donné en lecture. Il est clair que pour nous ne pouvons pas admettre de réfléchir sur une base d'un concours d'idées, ou on fait un concours de plan de quartier ou on fait un concours d'idées. Mais ce n'est pas du tout la même chose. Par contre, la réflexion a été faite dans le sens que nous nous sommes mis à la place des architectes

qui vont faire un concours d'architecture, de réfléchir sur cette Maison Pulliérane qui est quand même « ce Prieuré » pardon, qui est quand même quelque chose, un site fantastique au centre de Pully. Puis on s'est dit quelle va être l'attitude des architectes ? et je pense qu'il y en a dans cette salle, je ne sais pas s'ils me contrediront, on va faire une réflexion et un travail sur la Maison Prieuré et on va laisser de côté une bâtisse qui a un certain volume, dont je crois savoir qu'il y a beaucoup de gens pas très belle de l'extérieur, mais peut-être un petit peu plus de l'intérieur et qui ne permette pas à ces architectes, parce qu'un concours d'architecture c'est donner des idées, c'est permettre à des architectes de développer leurs méninges et de proposer le meilleur projet possible. Je vous rappelle qu'à un concours il y aura un certain nombre d'architectes. Je ne sais pas si c'est sur un appel ou ça sera sur un concours SIA. Et il nous apparaît une petit peu dommage, quand même, que ne pas réfléchir, et de ne pas inclure cette Maison Pulliérane dans cette réflexion et dans ce concours d'architecture. C'est un peu en définitive la tartine où on met la confiture et on oublie le beurre.

**Madame Valérie BORY BEAUD demande la parole :**

Nous avons discuté au sein du groupe des Verts du fait d'avoir écarté du concours d'architecture la Maison Pulliérane. On en a largement discuté, certains d'entre nous pensaient que c'était une erreur de pas l'inclure et finalement on s'est résolu à l'idée qu'un projet soit fait ultérieurement pour cette Maison Pulliérane, mais à ce moment-là ça sera fait dans le respect de ce qui a déjà été planifié pour le reste du site. Maintenant, il y a deux choses sur lesquelles je vous communique nos vœux, en particulier concernant l'esplanade. Alors il est dit dans la page 11 du préavis que l'esplanade de l'église est maintenue comme espace public. Nous sommes très contents. Esplanade, cependant sur laquelle des propositions d'aménagement peuvent être formulées, page 15. Alors voilà notre vœu, nous désirons que cette magnifique esplanade garde les mêmes dimensions, que ses arbres et ses bancs soient conservés ainsi que la surface en petit gravier qui est très sympathique. Maintenant concernant le bâtiment du Prieuré 2, il est classé en note 5, effectivement, donc il ne bénéficie pas de protections particulières. Il peut être démoli selon le gabarit actuel. Alors effectivement on pense que le gabarit actuel est un bon gabarit et nous insistons pour les proportions de ce bâtiment, tel qu'il est actuellement, s'intègrent très bien dans l'ensemble, soient respectées.

**Monsieur Jean-Robert CHAVAN demande la parole :**

L'importance du préavis 22/2014 que nous traitons ce soir n'est pas à démonter. Cet objet mérite donc toute notre attention parce qu'il fait réellement enjeu pour notre commune et ses citoyens. Je tiens d'emblée à préciser que les opinions que je vais exprimer ne reflètent pas l'avis majoritaire du groupe PLR, mais sont purement personnelles. Ce préavis est très complexe puisqu'il nous propose à la fois le projet d'un plan de quartier, qui ne semble pas assez étendu de l'avis de Monsieur le Conseiller DUCRET, et nous propose un concours de projet d'architecture comprenant et impliquant plusieurs bâtiments, notamment le Prieuré, bâtiment historique et classé. Le projet visera donc des créations de bâtiments et des

aménagements, ainsi que des rénovations-transformations. Je ne remets pas en cause le bien-fondé des intentions concernant une rénovation du Prieuré. Nous avons tous bien compris que certaines installations sont en fin de vie et qu'il faut une rénovation, ainsi qu'une adaptation pour favoriser l'accès dans ces bâtiments. En revanche le projet de création d'un Hôtel de ville et d'un guichet uniquement ne me séduit guère pour les raisons suivantes : Notre commune maîtrise très bien les processus de création ou de rénovation de bâtiments. En revanche, les processus de rénovations-transformations se sont révélés par le passé bien plus hasardeux, sur d'anciens bâtiments. Le poste de police, l'église du Prieuré ont fait l'objet de rénovations-transformations longues, beaucoup plus longues que prévu et coûteuses pour avoir dépassé de beaucoup les budgets prévus à l'initial. Pourra-t-on faire mieux pour le périmètre du Prieuré ? Il est tout de même permis de se poser la question et d'envisager, réalistement, des travaux très longs et très coûteux. Sur la question d'un guichet unique, j'ai également des doutes lorsque l'on sait que les services techniques concernés sont déjà centralisés à la Damataire, pour les travaux, SI et l'urbanisme et que les autres services dont le regroupement prévu se trouve déjà au centre de Pully dans un rayon de 50 mètres autour du Prieuré. Enfin, mes objections majeures concernent le déplacement du restaurant, récemment rénovation et les services sociaux récemment aménagés, eux aussi, dans une sorte de rocade dont je peine à saisir totalement la pertinence, tant en matière de coûts et de délais pour une telle réalisation. Le déplacement de la cave projeté du côté de Rochettaz ne me paraît pas non plus heureux, quand bien même une rationalisation, un regroupement des différents sites, hormis le Prieuré, semble nécessaire. Les locaux de la paroisse seront aussi touchés, semble-t-il, alors qu'ils ont aussi été rénovés récemment après l'incendie. Le Conseil de paroisse et le Corps de musique seront donc invités à quitter les locaux définitivement ou à déménager pour une période indéterminée. En conclusion, je souhaiterais soumettre à votre sagacité un dernier élément : les crédits d'étude pour ces projets vont dépasser le million. Une simple rénovation estimée autour de 6, 7 millions seront déjà assurées à hauteur de 15-20 % et concrètement par des travaux tangibles à l'aide de cette enveloppe budgétaire d'études et de concours qu'on nous propose. Je vous propose donc, à mon tour, de ménager les ressources mises à disposition pour le contribuable, en rejetant ce préavis tel qu'il nous est soumis et d'inviter la Municipalité de nous soumettre un préavis pour de vrais travaux de simple rénovation.

**Monsieur Philippe HALDY demande la parole :**

Le projet de crédit d'études et de concours d'architecture concernant le Prieuré, la villa Romaine et les espaces publics ont retenu l'attention de l'Union Pulliérane Vaud Libre. Si l'étude concernant la villa Romaine et les espaces publics nous semble utile, il n'en est pas de même pour le projet du Prieuré. Nous vous avons été interpellés par le jeu de chaises musicales orchestré par l'administration qui interchange les locaux de manière malvenue, au prix fort pour la collectivité. L'argument principal avancé pour ce chamboulement est l'entrée d'un guichet principal. Nous n'y voyons pas d'objection, toutefois celui-ci pourrait être installé dans immeuble Prieuré sud ou dans un autre site. Le déplacement du restaurant, de la cave

communale et des salles à disposition de la population pour créer des bureaux représente à notre avis un crime socio-culturel qui va conduire à une désertification du centre de Pully. L'Union Pulliérane Vaud Libre ne peut accepter le préavis 22/2014 tel qu'il nous a été présenté.

**Monsieur Richard PFISTER demande la parole :**

Notre président de groupe s'étant limité à nous gratifier d'une longue description de ses considérations personnelles, vous avez le droit de savoir que le groupe PLR a décidé par 23 membres sur 27 présents de vous recommander d'adopter le préavis 22/2014 tel qu'il nous est soumis. La grande majorité du groupe admet que l'option principale de la Municipalité, à savoir de créer un Hôtel-de-ville avec un regroupement de certains services au Prieuré et la création d'un guichet unique qui s'accompagne comme opération collatérale du transfert du restaurant dans des locaux qui pourront d'entrée être adaptés à l'exploitation moderne d'un restaurant et non pas du rafistolage comme on pourrait le faire au Prieuré. Donc au nom de la large majorité du groupe PLR, je vous recommande de voter le préavis tel qu'il nous est soumis par la Municipalité.

**Monsieur le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :**

Je pense que sans surprise, vous imaginez que la Municipalité souhaite donner quelques éclaircissements et en tout cas, quelques éléments de réponse sur ce qui a été dit jusqu'ici. Par quoi commencer ? Peut-être l'élément général. C'est vrai, que certains l'on dit, on n'est pas au bord d'un gouffre, mais on est à un moment important de ce projet. C'est un projet, comme vous le savez, qui tient à cœur à la Municipalité. C'est un projet important en termes d'investissement, de volume d'investissement. Je crois que la Municipalité a joué la transparence et montré ce qui était, au fond, le chemin à parcourir jusqu'à la réalisation complète de ce projet, qui implique plusieurs projets, on dira, collatéraux. La portée du vote de ce soir, je crois que ça a été une question à la fois en commission et peut-être dans certains de vos groupes, à savoir jusqu'où s'engage le Conseil. Bien sûr ce soir le Conseil vote un crédit d'étude de CHF 830'000.00. Donc, il ne vote pas je ne sais pas combien de millions, 20 millions, 21 millions pour l'ensemble des projets qui sont derrière ces crédits d'étude. Mais, néanmoins ces crédits d'ouvrage et probablement d'études suivantes feront l'objet d'autres demandes de crédits et les différents ouvrages qui sont aujourd'hui dans le périmètre du projet pourront, comme ça été dit en commission, probablement faire l'objet de crédits séparés, voire de calendrier décalé dans le temps. Mais, la décision de ce soir est quand même un pas important du Conseil dans la direction de ce qui était, jusqu'à ce soir, l'intention de la Municipalité. Le crédit de ce soir, c'est donc un concours de projets. Le but du ce concours c'est bien d'obtenir une proposition d'architectes pour la réalisation du programme administratif tel qu'il a été décrit dans le préavis. Une proposition et un choix de mandataire pour mener ce projet jusqu'à sa réalisation. Quand je dis le choix d'un mandataire, c'est d'un groupe de mandataires en réalité. Donc, c'est bien ça l'objectif du crédit qui vous est proposé. Donc c'est quand même un engagement, quand on vous demande de voter ce crédit, c'est quand même un engagement fort du Conseil en direction de ces étapes successives. Alors j'aimerais peut-être, avant de

revenir sur le rapport de minorité, essayer de répondre ou de faire un commentaire sur les vœux qui ont été exprimés. Le vœu de Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD concernant le maintien d'un espace de dégustation dans le bâtiment historique du Prieuré, comme vous l'avez justement relevé qui est attaché au travail de la vigne de Pully, sa construction. La Municipalité a entendu ce vœu, elle en prend bonne note. Je peux vous dire que c'est, évidemment, un sujet qui a animé nos débats internes de la Municipalité. Dans le préavis, on a proposé, effectivement, de sortir cet espace de dégustation du Prieuré. Mais, on peut tout à fait tenir compte de ce vœu et dans la mesure du possible conserver, dans le cadre du programme de concours de projets, la création d'une espace de dégustation au Prieuré. Donc, dans la mesure du possible, nous essayerons de donner suite à ce vœu. Puis qu'on en est aux vœux, alors je commute (si vous me passez l'expression) juste les deux vœux qui ont été exprimés par Madame Valérie BORY BEAUD, en ce qui concerne l'esplanade et le bâtiment du Prieuré, classé en note 5. Dans la mesure du possible, bien sûr, ces vœux seront respectés. Il n'est pas prévu, dans le périmètre du concours du projet, de toucher à l'esplanade. Quant au bâtiment en zone 5 il est prévu, on l'a même mentionné dans le préavis, qu'on avait une préférence pour une démolition-reconstruction, parce que probablement, mais c'est le résultat du concours qui le dira, plus rationnel de reconstruire un nouveau bâtiment plutôt que d'essayer de bricoler celui-ci (si vous me le permettez l'expression). Mais, évidemment cette reconstruction ne se fera pas dans n'importe quel contexte, mais dans un contexte très cadré si on peut dire, comme vous l'avez relevé, dans le volume du bâtiment, dans l'intégration du bâtiment dans le site. Là c'est une opération, le cas échéant, si on va dans cette direction, ce n'est pas encore établi aujourd'hui. C'est une opération qui se fera de toute manière sous le contrôle des monuments historiques qui veille si jamais on s'écartait de cette doctrine, qui veille au respect de l'ensemble du site. Maintenant sur la question de Monsieur Jean-Blaise PASCOUD, en fait qui est double, en lien avec l'étude de faisabilité qui aurait été faite sur bâtiment Prieuré 1, oui, le transfert du restaurant a fait l'objet d'une faisabilité, non seulement son transfert, mais éventuellement son maintien au Prieuré par un spécialiste de la restauration, qui s'appelle Gastro-consulte, pour ne pas le nommer, et qui a clairement démontré que - jamais rien n'est impossible - le maintien d'une exploitation de restaurant de le bâtiment du Prieuré est quelque chose très compliquée et peu rationnelle. C'est plutôt un frein à une exploitation normale. Par contre la vérification de la faisabilité de la création du restaurant au Prieuré 1 a été complètement vérifiée. En ce qui concerne la salle de paroisse, qui est un élément qui est ressorti par deux fois, en tout cas jusqu'ici, j'aimerais dire que j'ai personnellement rencontré le conseil de paroisse et on a évidemment évoqué cette question sensible, on le sait. J'ai entendu d'autres arguments que ceux que j'ai entendus jusqu'ici par rapport au souhait de maintenir la salle de paroisse où elle est aujourd'hui et j'ai pris un engagement personnel, mais je peux vous dire que la Municipalité peut s'y rallier, de maintenir dans les conditions du concours ce vœu de maintenir la salle de paroisse où elle est, en raison notamment de son fonctionnement directe avec l'église du Prieuré. Donc, aujourd'hui c'est une question qui peut être clairement, mais si dans le préavis, c'est vrai on mentionne, le

transfert de la salle de paroisse dans les bâtiments du Prieuré 1. Je pense que la Municipalité fera tout pour que cette salle, quitte à ce qu'elle soit partagée dans son utilisation, mais qu'elle puisse être disponible pour la paroisse en lieu direct avec l'église. J'aimerais revenir sur le rapport de minorité et les amendements qui vous sont proposés. Je ne veux pas revenir sur le propos de Monsieur HALDY qui parle de crime socio-culturel. Ça me paraît un peu manquer un petit peu de nuance. Même peut-être venir sur cette question un peu importante et je sens que ça travaille un certain nombre d'entre vous en dehors de l'Union Pulliérane Vaud Libre. La question des variantes, la question des choix et la question de la consultation. Le rapport de minorité fait allusion à mes propos du mois de septembre. J'ai dit en commission que probablement, non seulement je ne reniais pas mes propos, mais que probablement j'avais été insuffisamment précis. En tout cas à l'évidence mal compris. Parce que quand j'ai dit au mois de septembre que tout était ouvert en termes de projet, parce qu'au mois de septembre on est venu avec un préavis d'intention et l'intention était la même qu'aujourd'hui, c'était de centraliser un certain nombre de services administratifs au Prieuré. Mais, que par contre, à ce moment-là on n'avait pas fait la vérification complète des surfaces nécessaires et qu'on n'avait aucun projet arrêté pour cette opération, donc en termes de projet les choses étaient et sont encore toujours ouvertes, puisque le concours n'a pas eu lieu. La question de la consultation, parce que mes propos, d'après le rapport de minorité, sont un des motifs de rejet du préavis. Le deuxième étant que la Municipalité n'organise pas de consultation, de concertation avec le Conseil. Personnellement, j'aimerais vous dire que la vision de la Municipalité, c'est une vision qui n'est pas nouvelle, qui est des rôles respectifs de chacun. Je crois qu'une Municipalité doit faire des propositions, d'essayer de les étayer, de les expliquer, de les présenter au Conseil. Et le rôle du Conseil est d'en débattre, de peser les arguments qui sont présentés et décider. On est dans ce schéma, probablement depuis que nos institutions démocratiques existent. Bien sûr que si on a dans certains projets des variantes possibles, peut-être qu'on les présente et on en discute préalablement. Mais, ce n'est pas du tout quelque chose qui est tout à coup apparu en 2012, avec la Municipalité actuelle, c'est quelque chose qui fonctionne ça parce que c'est le rôle respectif des uns et des autres. On est là pour faire des propositions. Vous êtes là pour faire des propositions, vous êtes là pour les discuter, pour dire ce que vous en pensez et en tout cas de notre point de vue si possible de temps en temps de les accepter. Alors, c'est vrai qu'il n'y a pas de variante. J'ai eu l'occasion de le dire en commission, un concours d'idées, en général, on imagine ça sur un bâtiment vue ou presque vue dont on ne sait pas quoi faire. On se dit qu'est qu'on pourrait faire de ce bâtiment? Alors, là effectivement ça devient probablement pertinent d'essayer d'ouvrir à toutes de sortes de propositions l'utilisation d'un bâtiment sous-utilisé ou pas utilisé ou mal utilisé. Aujourd'hui, on est dans un autre contexte, c'est le point de vue que la Municipalité essaye de vous expliquer, c'est qu'on est à la fois dans une conjonction de deux besoins simultanés. Un besoin de transformer ce bâtiment du Prieuré, qui a pris une certaine urgence, vu sa dégradation. Et un besoin simultané, qu'on a essayé de décrire, de regrouper un certain nombre de services qui sont, c'est vrai, ça été dit aujourd'hui dans le

village, proche du centre du Pully, mais qui n'en restent pas moins dispersés pour l'utilisateur qui est la population. Je l'ai dit en commission, je le répète devant vous, on ne fait pas ce projet pour faire plaisir à l'administration. On fait ce projet pour le service à la population. Aujourd'hui les jeunes vont dans trois guichets séparés, voire plus, souvent en montant des escaliers. Le guichet principal d'une commune de 18'000 habitants comme Pully aujourd'hui c'est le greffe qui a un bureau de 2,5 mètres de large avec à peine une chaise, voire deux pour que les gens puissent s'asseoir s'ils doivent attendre. C'est quand même un petit peu juste. Ce n'est pas une question d'avoir tout à coup des ambitions mégalomanes, mais enfin on s'est rendu compte que c'était un problème cet accueil de la population qui doit avoir accès à des services qui sont les plus fréquents pour la population, le greffe, l'office de la population, jeunesse et affaires sociales, c'est des services où la population se rend fréquemment, d'où l'importance, qu'on a essayé d'expliquer à la fin de notre préavis d'intention et dans ce préavis, de créer ce lieu central unique, clairement identifiable qui est le Prieuré avec un lieu d'accueil pour population. Déjà aujourd'hui, le Prieuré a cette connotation de bâtiment administratif. Au greffe, je crois que sans donner des chiffres certifiés, mais je pense qu'il y a 30 % des gens qui viennent au greffe qu'il faut diriger ailleurs. Alors certes à proximité, mais qui doivent redescendre les escaliers, aller ailleurs, etc... et on est dans ces proportions partout. Alors, voilà on a essayé avec ces deux préavis successifs de vous convaincre de l'importance, au fond, de créer ce lieu clair, identifiable pour le Pulliérane qui est le bâtiment historique du Prieuré. Une question sur l'animation, cette affectation va tuer l'animation du centre. Mesdames et Messieurs, je crois qu'il faut clairement distinguer les problématiques. Un bâtiment ne crée pas de l'animation. Le bâtiment administratif de la ville de Lausanne a été déplacé au Flon. Est-ce que le Flon est mort ? Le bâtiment principal, l'hôtel de ville de Morges est en plein centre de la vieille de ville Morges. Est-ce que la vieille ville de Morges est morte ? Je crois que la réponse est évidente, c'est « non ». On a une préoccupation commune de renforcer l'attractivité et l'animation du centre de Pully, mais le bâtiment qu'on y mette des bureaux, une salle ou n'importe quelle salle, l'affectation ne crée pas l'animation. Donc aujourd'hui on a cette difficulté pour Pully. Mais on a la conviction par contre, qu'un bâtiment et des emplois au centre-ville, ça contribue clairement à animer un centre-ville, que ce soit des emplois d'une entreprise privée ou d'une administration. Tous les gens de l'administration, la plupart d'entre eux, dans leur pause de midi ou en sortant de leur travail font des achats à Pully et mangent dans les restaurants de Pully du centre. Les emplois au centre d'une ville c'est un facteur de vie d'un centre-ville. Donc il faut aussi tenir compte de ça dans la réflexion. Dernier mot peut-être, sur la question de la Maison Pulliérane, j'ai expliqué en commission, mais je le refais très volontiers de maturation si j'ose dire, clairement différent. On est pour le site du Prieuré à un niveau pour le périmètre du concours, le programme du concours, les m2 de locaux qui ont été souhaités. Tout cela a été cadré cerné, ça nous a coûté du reste de l'argent, on vous avait annoncé un crédit d'étude d'environ CHF 90'000.00 pour cette phase de préparation. La Maison Pulliérane, c'est vrai qu'il y a une idée qui a été émise dans le cadre du plan directeur, que l'on peut juger pertinente ou pas. On peut en discuter, mais

aujourd'hui c'est une idée et de faire des galeries commerciales dans la Maison Pulliérane. Je peux vous assurer, que c'est peut-être une excellente idée, aujourd'hui c'est une idée qui n'est pas mûre du tout. Elle doit passer par une étude de faisabilité. Est-ce qu'économiquement c'est quelque chose qui tient la route ? On peut en discuter. C'est loin d'être certain. Est-ce que c'est à la ville de Pully de créer ici, dans ces lieux une galerie commerciale. Ça nécessite de déplacer cette salle. Le plan directeur imaginait une salle multifonctions à la Clergère. Donc c'est une autre logique de projet et c'est vrai qu'on a dit, en commission, je l'ai dit, il faut à en moment donné, fixer un périmètre. On ne peut pas tout faire. Et je pense que de faire cette opération au Prieuré - si je peux l'appeler comme ça - à plus de CHF 20'000'000.00 globalement. Je pense que si on arrive à faire ça c'est globalement un joli challenge. La Maison Pulliérane, je l'ai expliqué en commission, c'est un projet qui peut partir « n'importe quand ». Monsieur DUCRET, dira, bien oui, mais justement il est jamais parti. Alors c'est vrai qu'il y a eu d'autres priorités, gérer des priorités aujourd'hui. Je me suis permis de dire en commission qu'il n'y a pas une priorité sur le changement d'affectation de la Maison Pulliérane. On peut discuter de son état, de sa couleur, de tout ce que l'on veut. C'est une salle qui est extrêmement utilisée. Alors, bien sûr il faudrait en tout cas la reconstituer ailleurs. Mais avant de la reconstituer ailleurs, il faudrait démontrer qu'une autre affectation est pertinente, notamment une affectation commerciale. Donc on est d'un côté dans un niveau de concours de projet où le contenu de projet est clairement établi et d'un autre côté, éventuellement, alors effectivement un concours d'idées. Mais qui est une autre chose. C'est à un autre niveau. On n'est pas dans le même calendrier. Alors, est-ce qu'il faut intégrer ou pas la Maison Pulliérane ? Une possibilité finalement de répondre à l'intervention de Monsieur Philippe DIESBACH, ce serait de dire on concerne le périmètre pour le concours de projet tel qu'il est défini dans le Prieuré et on étend le périmètre de réflexion à la Maison Pulliérane. Ça c'est quelque chose qui est envisageable. Vous avez vu que c'est deux choses très différentes dans le préavis, il y a un périmètre clairement de projet qui touche les bâtiments. Qui fait l'objet d'un concours, mais les bureaux qui font le concours peuvent faire des réflexions et émettre des idées dans ce périmètre dit de réflexion qui est plus large, qui comprend notamment les espaces publics et pourquoi pas la Maison Pulliérane. Je pense que ça irait plutôt dans le sens de ce que Monsieur Philippe DIESBACH a évoqué, plutôt dans le sens du souhait de certain que cette Maison Pulliérane ne soit pas quelque part, partie de la réflexion. Alors je vous rends clairement attentifs que c'est autre chose que l'amendement de Monsieur Frank DUCRET. Je pense que l'amendement ou les amendements de Monsieur Frank DUCRET, surtout l'amendement qui vise à transformer le concours de projet en un concours d'idée pour réfléchir à je ne sais pas quelle affectation, c'est clairement autre chose. C'est un autre projet. C'est la fin du projet que l'on vous propose. Donc, personnellement je vous incite vivement au nom de la Municipalité à rejeter l'amendement de Monsieur Frank DUCRET, en ce qui concerne le concours d'idées. En ce qui concerne l'amendement d'étendre le périmètre du plan de quartier, ça c'est quelque chose avec lequel on peut vivre, le deuxième amendement. Parce qu'on peut très bien intégrer la Maison Pulliérane dans la réflexion de modification du plan de quartier et ça

la Municipalité pourrait s'y rallier. Si on veut étendre le périmètre de réflexion, on peut tout à fait le faire à la Maison Pulliérane, mais il faut bien être conscient que c'est des choses tout à fait différentes. Donc, personnellement, je vous encourage à refuser le premier amendement de Monsieur Frank DUCRET et voter les conclusions du préavis.

Le Président déclare qu'avant de passer aux conclusions nous allons traiter nous allons traiter le premier amendement de Monsieur le Conseiller Frank DUCRET qui remplace le point 1 des conclusions. Le Président le relit « d'allouer à la Municipalité d'investissement du patrimoine administratif de CHF 830'000.00 destiné à lui permettre de procéder à l'organisation d'un concours d'idées pour l'étude et la présentation de plusieurs variantes d'affectation des bâtiments, dont l'une comprendrait le maintien et l'agrandissement du restaurant existant, l'assainissement et l'extension de la Villa romaine et la requalification des espaces publics.

**Monsieur Philippe DIESBACH demande la parole :**

J'aimerais tout d'abord remercier Monsieur le Syndic pour sa présentation et lui dire que je suis totalement favorable à sa réflexion et je me réserve de déposer un amendement qui reprendrait simplement les conclusions du préavis en ajoutant l'étude du périmètre de réflexion sur la Maison Pulliérane, parce que je pense que c'est une bonne chose que la Maison Pulliérane fasse l'objet d'une réflexion à cette étape déjà.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote du premier amendement.

Que celles et ceux qui acceptent le premier amendement de Monsieur Frank DUCRET qui remplace le point un des conclusions, lèvent leur action orange.

Cette amendement est refusé par large majorité, 9 voix pour et 13 abstentions.

Le Président passe au vote du deuxième amendement qui complète le texte qui vous est soumis par la Municipalité au point de 1 du préavis qui est le suivant : de procéder à l'élaboration d'un plan de quartier qui inclut le périmètre de la Maison Pulliérane dont l'affectation permettrait plusieurs variantes.

**Monsieur le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :**

Juste une petite remarque, parce qu'en écoutant l'amendement, que je n'ai pas sous les yeux, donc j'ai précisé que d'étendre le périmètre de plan de quartier à la Maison Pulliérane ne pose pas de problème, mais comme il a été élu il y a la notion de variante qui subsiste. Alors je ne sais pas.

L'amendement mentionne qu'il inclut le périmètre de la Maison Pulliérane dont l'affectation permettrait plusieurs variantes.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion est passe au votre de ce deuxième amendement.

Que celles et ceux qui acceptent le deuxième amendement de Monsieur Frank DUCRET complète le texte qui vous est soumis par la Municipalité au point un des conclusions du préavis, lèvent leur action orange.

Cette amendement est refusé par large majorité, 10 voix pour et 13 abstentions.

**Monsieur Philippe DIESBACH demande la parole :**

J'aimerais simplement déposer un amendement qui compléterait simplement le préavis et qui compléterait le point un en reprenant les termes de Monsieur le Syndic qui est : « d'étendre le périmètre de réflexion à la Maison Pulliérane ».

**Monsieur le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :**

Pour vous dire que la Municipalité se rallie à cet amendement.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote des conclusions du préavis amendées.

Que celles et ceux qui sont d'accord avec les conclusions amendées du préavis 22/2014 sont priés de lever leur carton orange.

Les conclusions du préavis 22/2014 sont acceptées à une large majorité, 16 voix contre et 6 abstentions.

#### **4.4. Préavis 23/2014 Crédits supplémentaires - 2<sup>ème</sup> série** Crédit demandé CHF 3'211'800.00

Le Président invite le rapporteur de la commission de la Commission des finances, Madame la Conseillère Anne SCHRANZ, à venir à la tribune pour commenter son rapport.

**Madame Anne SCHRANZ :**

Le préavis 23/2014 a retenu toute l'attention de la Commission des finances dans sa séance du 3 novembre 2014, mais n'a soulevé que peu de questions. Celles-ci figurent dans le rapport. Je tiens cependant à vous signaler qu'entretemps nous avons reçu le préavis 26/2014 sur le budget 2015. En pages 17 à 23 figurent des explications très détaillées sur le calcul de notre participation à la péréquation horizontale et à la facture sociale, ainsi que le mécanisme qui conduit à son augmentation selon les recettes fiscales et donc aux demandes de crédits supplémentaires telles que présentés aujourd'hui. La Commission des finances vous demande donc à l'unanimité de la suivre et d'accepter la conclusion telle qu'énoncée dans le préavis 23/2014 et que je ne relirais pas.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Que celles et ceux qui sont d'accord avec les conclusions du préavis 23/2014 sont priés de lever leur carton orange.

Les conclusions du préavis 23/2014 sont acceptées à l'unanimité.

- 4.5. Préavis 24/2014 Av. de Villardin, ch. de la Joliette (Sud), ch. de Somais, Chamblandes, Osches, Tilleuls et Verney - Aménagements routiers, renouvellement des conduites industrielles et des collecteurs d'évacuation des eaux**  
Crédit demandé CHF 7'314'930.00

Le Président invite le rapporteur de la commission ad hoc, Monsieur le Conseiller Bernard MONTAVON à venir à la tribune pour commenter son rapport.

**Monsieur Bernard MONTAVON :**

Je vais rappeler les enjeux des travaux soumis à votre acceptation. La commission chargée d'examiner le préavis s'est réunie le 5 novembre 2014 en présence de Monsieur Marc ZOLLIKER, Municipal et des spécialistes qui l'accompagnaient. M. Machu a présenté à la commission les principaux traits de ce préavis de manière claire. Monsieur ZOLLIKER, Municipal, ainsi que les spécialistes présents se sont montrés à disposition des membres de la commission et ont répondu à leurs questions à satisfaction. Je les en remercie encore. Le Conseil doit se prononcer ce soir sur différents travaux techniques et des travaux d'aménagement consécutifs aux réseaux d'assainissement défectueux. Les collecteurs, en effet, situés sur l'axe de l'avenue de Villardin présentent une capacité insuffisante et sont dangereux pour les usagers de la chaussée. Ceci ressort du plan général d'évacuation des eaux le PGEE qui prévoit le remplacement de ce réseau en priorité 1, soit jusqu'en 2012 selon la planification qui avait été établie autrefois. En raison de ces travaux, les autres services communaux ont examiné la possibilité de mettre à jour leur réseau du secteur en question, dans un but de coordination et de synergie. Ainsi la rénovation partielle des réseaux d'électricité, d'éclairage public et d'eau potable sont projetés, de même que la réfection de la chaussée et le réaménagement d'un écopoint. Le service du gaz de la commune de Lausanne et Swisscom vont aussi profiter de ces travaux pour en effectuer sur leurs propres réseaux et ceci à leurs frais. Dans ce contexte il est aussi prévu de réaménager l'entrée du chemin

de Somais pour en limiter le trafic de transit et de prolonger la bande cyclable dans le sens de la montée de l'avenue Villardin. De même que de sécuriser la circulation des piétons et de procéder à des aménagements environnementaux dans le périmètre. Il sera aussi procéder au déplacement des arrêts TL, des installations d'abri-bus, au réaménagement de la circulation au carrefour Villardin - Général-Guisan, ainsi qu'à l'élargissement de la zone 30 km/h de Chamblandes, incluant aussi dans ce secteur des places de parc en compensation partielle de celles que le projet prévoit de supprimer à l'avenue de Villardin, c'est-à-dire 8 places de parc, alors que 9 places seront véritablement supprimées, ceci au profit de la piste cyclable. Je ne reviendrai pas sur les détails de ces différents travaux suffisamment explicités dans le préavis et le rapport de la commission. Ces travaux sont prévus au plan des investissements, considérablement supérieur de CHF 1'447'000.00 par rapport aux planifications, ceci en raison de la complexité et coût d'intervention sur le réseau des évacuations des eaux. La commission s'est également vu confirmer que le personnel communal sera à même d'absorber l'entier de ces travaux conséquents. La Commission des finances qui a examiné également cet objet a donné un préavis financier favorable par 6 oui et 5 abstentions. En ce qui la concerne la commission ad hoc s'est exprimée par 7 avis favorables, 2 contres en faveur de ce préavis et vous recommande donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers d'approuver ce préavis 24/2014, conformément aux propositions de la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à une large majorité et une abstention.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

**Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :**

Je prends la parole au préalable pour annoncer une petite modification qui est en fait une bonne nouvelle, puisqu'il nous restait 4 oppositions à ce projet de l'avenue de Villardin. En début de semaine, une des oppositions consistante et bien argumentée a été retirée. Il s'agit de l'opposition de Monsieur et Madame Eyer que vous trouvez entre le page 41, ce n'est pas seulement l'opposition, mais c'est également la réponse de la Municipalité à cette opposition entre les pages 41 et 45 du préavis. Je ne vais pas, évidemment, vous les relire ici. Ceci à la condition que la Municipalité dans le cadre de ces travaux effectue certains travaux, mais ces travaux sont mentionnés au bas de la page 19 et au haut de la page 20 du préavis, et ils seront pris en charge dans ce cadre. Je vous remercie de prendre bonne note du retrait de cette opposition.

**Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :**

L'UDC est totalement favorable à la partie du préavis concernant le remplacement des conduites industrielles et des collecteurs d'évacuation

des eaux qui représente 66 % du montant total du préavis. Par contre, elle ne soutient pas la politique de la Municipalité concernant la circulation dans la ville et ses réaménagements urbains. L'automobiliste est devenu « le mouton noir » à expulser de Pully. On enlève systématiquement les places de parc, on réduit la chaussée, on rehausse les trottoirs, on rajoute des feux tricolores aux croisements, on supprime les arrêts baignoires des bus, etc. Trop c'est trop !!! La partie réaménagements routiers et aménagements urbains dans le préavis se monte respectivement à CHF 2'290'905.00 + CHF 175'000.00, soit un total de CHF 2'465'905.00 qui représente 34 % du montant total du préavis de CHF 7'341'930.00. L'UDC propose ce soir un amendement qui modifie les conclusions 1, 2, 3 et 4 du préavis 24/2014. Cet amendement exclut les aménagements routiers et aménagements urbains et prend en compte tous les travaux, le réseau d'éclairage public, les ordures ménagères et déchets, le réseau d'évacuation des eaux, le réseau d'eau potable et d'électricité soit une somme de CHF 4'876'025.00. Nous demandons à la Municipalité d'établir un préavis séparé pour les réaménagements routiers et aménagements urbains qui permettra au Conseil un débat beaucoup plus clair et une décision circonstanciée de chacun. Les travaux non contestés ne commenceront probablement pas avant la fin de l'année et dureront de longs mois, cela donnera le temps à la Municipalité de proposer ce nouveau préavis. Voici le texte de l'amendement : Point 10 « conclusions » au 3<sup>ème</sup> aliéna ; décide :

- 1) d'adopter le projet de renouvellement des conduites industrielles et des collecteurs d'évacuations des eaux à l'avenue de Villarain et aux chemins de la Joliette (Sud), de Chamblandes, des Osches, des Tilleuls, de Somais et de Verney, aménagement pour ordures ménagères et déchets, soumis à l'enquête publique du 13 mai au 12 juin 2014.
- 2) d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 4'876'025.00 destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation de ces travaux, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale.

Point 3 à supprimer, les oppositions concernent exclusivement les aménagements routiers et urbains et pourront être mis dans le préavis complémentaire que la Municipalité pourrait nous faire.

Le point 4 devient le point 3 et les lettres e) et g) sont supprimées, elles correspondent aux travaux liés au réseau routier et aménagements urbains. Merci de votre attention. J'ai donné à Monsieur le Président l'amendement avec toutes les indications nécessaires et je vous remercie de votre soutien.

**Madame Annie VIREDAZ FERRARI demande la parole :**

Au point 4 du rapport de la commission, intitulé « réseau d'électricité basse tension » on peut lire à la fin du premier paragraphe « *il est aussi prévu de mettre en place un réseau souterrain de télécommunications pour le service informatique communal à l'avenue de Villardin et au chemin de Joliette* ». Ce projet du service informatique n'est pas décrit dans le préavis lui-même. Pour quelle raison le service informatique projette-t-il de mettre en place un réseau de télécommunication à l'avenue de Villardin et au chemin de la Joliette ? Et aussi à combien se montent les travaux qui seront effectués pour le compte du service informatique ? D'autre part, on peut lire plus loin dans le rapport de la commission au point 11 « discussion » à la fin du troisième paragraphe qu'il est confirmé à une commissaire que les taxes en

matière d'électricité et d'assainissement financent l'entier de ces travaux. Est-ce à dire que les travaux effectués pour le compte du service informatique sont également financés par les taxes d'électricité et d'assainissement ? Je remercie la Municipalité à bien vouloir apporter une réponse à ces questions.

**Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :**

Je remercie tout d'abord, Madame Anne VIREDAZ FERRARI d'avoir pris le soin de nous transmettre ses questions cette après-midi, ce qui me permet de lui apporter une réponse que j'espère précise. Effectivement ces tubes qui seront posés pour le service informatique sont en fait un remplacement qui permettra à moyen terme notre connexion au réseau de fibre optique de l'Etat de Vaud. C'est une liaison qui va jusqu'au gymnase de Chamblandes. Il y a déjà une ligne existante depuis 2002 et cette ligne ne correspond plus actuellement au besoin de l'Etat de Vaud. Effectivement ça permettra à la Ville de Pully d'accéder à des applications cantonales utilisées par exemple par la police ou l'office de la population ou encore les services des finances et des domaines. Cette ligne permettra à l'Etat de Vaud d'interconnecter les collèges Arnold Reymond, des Alpes avec son réseau et également avec l'office régional de placement, centre social régional et l'ECA. Alors en ce qui concerne la facturation, il aura effectivement, ça ce fait maintenant couramment dans plusieurs projets - vous vous rappelez qu'on en a parlé dans le cadre de la demande de crédit et du préavis pour la rue du Centre et du Midi où de tels tubes ont également été posés ou vont être posés. Il n'y a pas de facturation au service informatique. Par contre ces réseaux sont mis à disposition, mais les tubes qui sont posés font ensuite l'objet d'une location. Ça sera pour ce qui est de la commune, évidemment ça s'appelle des imputations internes, que vous trouvez dans les budgets des comptes, mais c'est ce que nous pratiquons déjà avec, par exemple, le réseau Cablecom qui utilise pour une bonne part des tubes qui ont été posés pour les services industriels de la ville de Pully. Donc c'est des locations qui dans ce cas-là qui rapportent une somme relativement conséquente à la commune. Alors, voilà ce que je peux vous répondre, Madame Anne VIREDAZ FERRARI à toutes ces questions.

**Madame Anne VIREDAZ FERRARI :**

A la demande du Président, elle remercie Monsieur Marc ZOLLIKER pour ses réponses.

**Monsieur Richard PFISTER demande la parole :**

Les groupes PLR réunis s'étant prononcé à une infinie majorité en faveur, c'est à titre personnel que je vous recommande de suivre l'amendement UDC. C'est-à-dire l'allouer à la Municipalité un montant qui suffit aux dépenses indispensables pour les services électricité et eau, mais pas pour des dépenses importantes non indispensables, anti-voitures une fois de plus. A croire que c'est les cyclistes qui payent les taxes fédérales et cantonales et non les conducteurs automobiles. Je trouve particulièrement désagréable, je ne suis pas le seul dans mon groupe, que derrière des dépenses que tout le monde dans cette salle considère comme indispensables, surtout vu leur urgence, on associe des dépenses qui pourraient très bien être repoussées,

voire jamais réalisées parce que contraires à une partie des intérêts de la population. Lorsque la Municipalité a argumenté pour contrer notre demande de baisse du taux communal d'imposition. On nous a notamment avancé, le volume important de dépenses d'investissements incontournables qui allaient nous arriver dessus ces prochaines années. Mais on commence déjà par nous mettre ici plus de CHF 2'000'000.00 de dépenses non contournables, c'est-à-dire évitables. Alors encore une fois à titre personnel je vous recommande de suivre l'amendement présenté tout à l'heure par Madame Annie MUMENTHALER.

**Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :**

Evidemment, vous pensez bien que la Municipalité désire répondre à cet amendement, enfin aux questions qu'il pose déjà. Je vais d'abord peut-être répondre aux arguments qui ont été avancés par Madame Annie MUMENTHALER et Monsieur Richard PFISTER. L'entrave à la circulation, la Municipalité prétendument ennemie des automobilistes, je crois que c'est totalement faux de prétendre ça. On parle ici, je crois avoir compris et c'est un souci de la Municipalité dans ce cas-là ici, c'est que la principale préoccupation d'une partie de ce Conseil c'est la suppression des neuf places de parc qui se trouvaient à l'avenue de Villardin. Alors, c'est un souci qu'on a eu aussi, croyez-nous bien, puisque, je crois que vous avez pu le voir dans le préavis, la Municipalité a tout fait pour qu'il n'y ait pas de places de parc en moins. Elle a tout fait, dans le sens qu'elle a essayé de trouver des places de remplacement que vous trouvez à l'entrée du chemin de Chamblandes. Il y avait d'autres places de remplacement à l'avenue Général Guisan dans la baignoire supprimée de l'arrêt de bus. A ce moment-là du projet, c'était au second examen préalable sauf erreur par le canton, donc un tout petit déficit mais proche de l'équilibre mais de moins trois places de parc. Et malheureusement le canton n'a pas voulu des places de parc dans l'ancien arrêt baignoire de l'avenue Général Guisan, ce qui nous amène à ces huit places, parce que là on n'a plus trouvé de solution de remplacement. Mais ce n'est pas une volonté délibérée de la Municipalité d'enlever des places de parc dans le cadre de ce projet. Alors on est conscient des problèmes que ça peut poser aux locataires ou aux propriétaires qui habitent l'avenue de Villardin. Cela dit, il y a effectivement, en particulier dans les bâtiments qui étaient juste à côté de ces places de parc, c'est-à-dire dans le sens montant de l'avenue. Il y a un déficit de places de parc sur le domaine privé. Après on peut se poser la question si la collectivité publique doit toujours assurer une place parc pour tout le monde si vous ne trouvez pas ces places sur le domaine privé. Tant est que l'on a essayé au maximum de les remplacer. Ça c'est le premier argument. Je pense que c'est l'argument principal, que personnellement et la Municipalité a entendu. Maintenant, parlons des entraves à la circulation. Je ne crois pas que vous pouvez parler d'entrave à la circulation. Je suis comme la plus part d'entre vous ça m'arrive aussi de descendre l'avenue de Villardin en voiture à l'heure de pointe du matin. Je pense que vous avez tous remarqué que c'est relativement difficile de tourner à droite parce qu'il y a un flot continu de voitures qui s'écoule depuis Paudex en direction de la Tour Haldimand. Donc c'est plutôt pour ces voitures qui vont devoir d'engager sur l'avenue Général Guisan depuis l'avenue Villardin, c'est plutôt

une facilitation que l'on met en place, en proposant un feu de circulation. Puisqu'à un moment donné ces voitures vont pouvoir sans peine s'insérer dans le trafic. Donc, c'est la deuxième réponse. Vous parlez des arrêts baignoires, alors effectivement dans le projet il y a un arrêt baignoire qui est supprimé. Mais ça ne veut pas dire que c'est un arrêt bloquant. Je précise juste que dans ce projet, il n'y a pas d'arrêt de bus bloquant et vous pouvez regarder les plans, les voitures sur tous les arrêts de bus qui sont dessinés sur ces plans, sur tous les arrêts de bus du projet qui a été mis à l'enquête et qui vous est soumis ce soir, à tous ces arrêts de bus les voitures pourront dépasser les bus. Donc je m'inscris en faux contre les arguments qui ont été développés. Maintenant, quand j'entends Monsieur le Conseiller Richard PFISTER dire qu'une partie du projet n'est pas indispensable et que l'on peut éviter, alors je vous répète juste les postes de la partie route du projet, dont vous dites qu'ils ne sont pas indispensables. C'est la réfection de la chaussée, c'est la fondation de la chaussée, c'est l'enrobé, le revêtement que l'on va mettre dessus les différentes couches de revêtement que l'on va reposer après les travaux. Personnellement je veux bien faire les travaux d'infrastructures puis laisser juste de la grappe sur la route si ça vous convient. Personnellement je ne trouve pas que c'est une excellente solution. Ça comprend aussi toutes les bordures de trottoirs, tout ce qui a trait à la délimitation de la route si vous voulez. C'est des éléments que l'on doit mettre en place et qu'on met en place quels que soient les éléments aménagements qu'on fait, qui est une bande cyclable, qu'il y ait des places de parc ou qu'il n'y en ait pas. J'aimerais bien que vous compreniez ça, parce que c'est des éléments qui sont absolument indispensables. Vous avez là-dedans aussi tout ce qui est la mise en place du système de feux commandés au carrefour Villardin, si on supprime ces feux, cela veut dire qu'il n'y a rien qui change et que ce projet, ce n'est plus le même projet. Non seulement on en reste au statu quo, mais le bus 47 ne pourra même plus tourner même plus tourner en bas de l'avenue de Villardin. Donc j'aimerais appeler votre Conseil à la raison et refuser cet amendement pour les différentes raisons que je viens d'évoquer et voter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

**Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :**

Monsieur Marc ZOLLIKER, j'ai bien entendu ce que vous avez dit mais personnellement j'ai dit que vous pourriez présenter un préavis complémentaire avec tous les revêtements nécessaires. Les travaux vont durer de longs mois. Vous avez largement le temps de prévoir un préavis pour le revêtement.

**Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :**

Est-ce que vous avez déjà vu qu'on vous a présenté de cette manière. Non, dans tous les projets d'infrastructures que l'on vous présente, on fait de fouille pour poser des tuyaux d'assainissement, d'adduction d'eau, d'électricité etc... après ça on remplit ces fouilles on les remblaye et dessus on met une fondation de route et on reconstruit la route dessus. On ne peut pas dissocier ces choses, ce n'est juste pas possible. Vous pouvez parler après des aménagements. Je vais peut-être y venir aussi puisque la volonté de l'amendement c'est également de supprimer les aménagements que vous

trouvez aux pages 32 et 33. J'aimerais juste aussi vous rappeler de quoi il s'agit quand on parle des aménagements. Ces aménagements c'est des aménagements qui visent à améliorer la qualité de vie dans les quartiers concernés. C'est des aménagements de création de placettes, de plantations d'arbres, de pose de bancs, de fontaines. C'est ça que vous refusez en refusant c'est CHF 170'000.00. Alors, je veux bien comme je l'ai dit laisser la route en gravas et puis saucissonner les projets. Vous présenter un jour l'assainissement, un autre jour l'électricité et un troisième jour la fondation de la route, mais je ne crois pas que c'est raisonnable et je ne crois pas que ce Conseil serait très content si on procédait de la sorte.

**Monsieur Richard PFISTER demande la parole :**

Je pense qu'un exemple-type de dépenses absolument incontournables aux yeux de la Municipalité c'est les sentiers des rives du lac. Je suppose que là vous avez eu beaucoup de plaintes de la population que ces sentiers étaient insuffisants, impraticables, voire dangereux.

**Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :**

On est, Monsieur le Conseiller Richard PFISTER, dans le même cas que pour le reste des aménagements routiers. Dans ce cas-là ce n'est pas des aménagements routiers, c'est des aménagements de sentiers. Mais vous avez pu voir dans le préavis que c'est justement une des parties qui nous coûte malheureusement très cher, c'est la liaison entre Villardin et le lac. Ce qui s'appelle le chemin de Villardin et ce chemin va être complètement ouvert, éventé jusqu'au lac. Donc au bord de l'eau on peut faire la même chose, puis ne rien faire et ne rien aménager. Mais là aussi de remettre en état et de profiter de cette remise en état pour faire des aménagements (pose de bancs, délimitation de revêtement et de sentiers. Ce n'est pas des aménagements, c'est vrai qu'ils ne sont pas indispensables. Mais ce n'est pas non plus ça qui porte un coût financier très dur dans ce préavis. C'est une dépense de l'ordre de CHF 20'000.00. J'aimerais quand même rappeler l'origine de ce préavis, c'est des travaux d'assainissement, comme l'a relevé Madame la Conseillère Annie MUMENTHALER. Ces travaux, c'est des travaux importants, parce que rien que les travaux d'assainissement se montent à environ CHF 4'000'000.00. C'est de là que le préavis trouve son origine. Et ces tuyauteries d'assainissement vont depuis le haut du chemin de la Joliette jusqu'au lac.

**Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :**

Monsieur Marc ZOLLIKER, j'aimerais ce soir que la Municipalité se rende compte qu'une partie du Conseil en a assez que la Municipalité choisisse juste le fait qu'on ait des canalisations à remplacer pour faire des tas d'aménagements et elle sait très bien que le Conseil en grande partie va accepter ce préavis parce qu'il faut changer les canalisations. Vous nous donnez le bébé avec. S'il vous plaît, arrêtez de lier les deux. Ce n'est pas sain. Faites un préavis pour les aménagements routiers et un préavis pour les canalisations que vous proposez le même soir. Mais arrêtez de mettre les deux ensemble.

**Monsieur le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :**

J'aimerais d'abord me réjouir de voir Madame Annie MUMENTHALER qui a retrouvé tout son pep et sa verve suite à son petit incident et ça c'est un sujet de satisfaction, Madame MUMENTHALER. Maintenant, plaisanterie à part, je pense que c'est d'un côté assez étonnant ce type de débat et en même temps jusqu'à un certain point je peux comprendre ce qui est derrière cette proposition. Qui à l'évidence comme l'a dit mon collègue Marc ZOLLIKER va trop loin. Parce que si lui serait prêt à vivre avec la chaussée en terre battue, moi pas. Donc, c'est une bonne raison pour ne pas soutenir cet amendement. Maintenant, on a entendu votre message qui a été exprimé très clairement Madame Annie MUMENTHALER, la Municipalité l'a bien entendu. J'aimerais redire ici ce que mon collègue a dit, on ne fait pas contrairement à certaines apparences une chasse systématique à la voiture et si on pouvait présenter un projet de ce genre avec deux places supplémentaires, on se précipiterait sur ce choix, parce qu'on sait que chaque fois ce sont des points d'accrochements. Cela doit faire je crois, entre quinze et vingt ans qu'on a choisi, et je pense encore aujourd'hui que c'était, que c'est un bon choix, quand on fait un préavis d'infrastructure souterraine de réfléchir à ce que l'on fait en surface. Evidemment c'est apparemment quand même un assez bon moment de réfléchir à la surface quand on fait des trous. Est-ce qu'il faut reconstituer comme c'était ? Est-ce qu'il faut faire d'autres aménagements ? Je pense que cette réflexion coordonnée entre l'infrastructure souterraine et ce qui se passe en surface doit continuer, parce qu'elle est pertinente. On peut se moquer de certains aménagements que l'on trouve inutiles, chers. Mais je pense quand même que CHF 175'000.00 d'aménagement qui améliorent la qualité de l'espace public sur un préavis de CHF 7'000'000.00, c'est quelque chose de relativement supportable. Et la qualité de l'espace public on peut s'en moquer, des arbres, des réaménagements d'un certain nombre d'espaces. Mais, je pense que c'est réellement un plus aussi pour notre population et notamment la population des quartiers qui nous demande souvent d'essayer de mettre en place des mesures de modération, de tranquillisation de leur quartier. Maintenant où je dis que je peux comprendre le malaise qui est exprimé derrière l'amendement, c'est qu'on touche, dans ce cas particulier à un point plus sensible, auquel la Municipalité est attachée, c'est notamment la question qui est à l'origine de la suppression de ces places de stationnement, de la création d'une piste cyclable. Alors les cyclistes ne paient pas la taxe le carburant à moins qu'ils consomment à la cave le produit de nos vignes. Ce que je souhaite d'ailleurs. Evidemment, mais il faudra quand même petit à petit réaliser qu'on est face à un certain nombre de contraintes qui évoluent. Je suis automobiliste comme tous mes collègues, comme beaucoup d'entre vous, mais il faut admettre qu'il y a des habitudes de mobilité qui changent et aujourd'hui on a une progression évidente mesurable de l'utilisation des mobilités douces, piétons, vélos. Et pourquoi, parce qu'on va vers une saturation toujours plus forte du trafic. Personnellement, j'entends bien les gens qui se plaignent de mettre 40 ou 50 minutes pour traverser Lausanne. Ça m'arrive aussi. Mais aujourd'hui physiquement on n'a pas la possibilité d'élargir les voies routières de mettre des voies supplémentaires, donc on doit combiner l'utilisation de l'espace public pour renforcer les transports publics, qui eux connaissent une

croissance exponentielle de leurs utilisateurs. Ça montre aussi le changement des habitudes de mobilité des gens. Et on doit partager cet espace qui n'est pas infini. Et quelquefois dans des situations comme Villardin ça nous oblige supprimer quelques places de parc en ayant cherché, comme l'a dit Monsieur Marc ZOLLIKER, à les compenser. Alors, on peut trouver que cette piste cyclable est inutile. Mais je vous assure que ça été identifié dans une analyse globale des questions de mobilité douce sur la commune comme un point faible que l'on cherche d'améliorer dans le cadre d'un projet. Personnellement, j'entends bien que dans des cas pareils ça vous pose un problème, parce que ça va un peu plus loin que juste la plantation de un ou deux arbres ou l'aménagement d'une ou deux petites places. C'est vrai dans ce cas-là un choix qui va un peu plus loin en terme de gestion des différentes habitudes de mobilité. Mais je crois que ce n'est pas une raison pour accepter l'amendement qui vous est proposé, ni pour remettre en cause globalement le principe qui veut que l'on fasse des réflexions coordonnées en terme d'infrastructures souterraines et de réaménagement de la surface. Donc je vous invite à refuser cet amendement.

**Monsieur Alexis BALLY demande la parole :**

Comme habitant du quartier justement, je soutiens totalement ce projet, même si au moment de la mise à l'enquête j'ai fait quelques remarques à titre purement constructif. J'estime que toutes les mesures visant à apaiser la circulation dans cet endroit, qui est effectivement problématique, donc le tir de barrage de l'UDC contre ces mesures revient au fond exactement à priver les habitants du quartier des avantages de ces mesures. Par exemple l'arrêt du bus qui est contesté, Châtaignier nord, mais c'est un arrêt de bus qui a toujours posé des problèmes, d'abord par conflit avec la garderie. Donc un mouvement incessant de voitures le matin. Il y a le magasin de peinture qui apporte aussi des mouvements de voitures. En plus il y avait une question de visibilité. Les conducteurs de bus ne voient pas les gens ou les voient trop tard ceux qui attendent à cet arrêt, les voyageurs également. Donc là il y a vraiment un plus pour le quartier et la pose du revêtement antibruit apportera encore quelque chose de plus. Donc je vous invite vivement à soutenir ce projet.

**Monsieur Roland DU BOIS demande la parole :**

je m'adresse directement à Monsieur Marc ZOLLIKER, parce que j'ai une question toute simple. En page 18, il est mentionné « Nous précisons que l'aménagement des arrêts sur la chaussée ne sera pas bloquant pour le trafic individuel motorisé ». Alors ma question est ; quand un bus est arrêté est-ce que la circulation dans les deux sens peut être maintenue ?

**Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :**

Oui, on peut répondre par l'affirmative, parce que les arrêts de bus ne se font pas face. Donc, dans les deux sens les voitures pourront dépasser le bus et dans l'autre sens les voitures peuvent circuler. Vous pouvez le constater sur les plans.

**Monsieur Roland DU BOIS demande la parole :**

Ce que j'entends, c'est qu'à l'heure actuelle on a supprimé des baignoires d'arrêts de bus à l'avenue C.-F. Ramuz et que dans les heures de pointe il y a énormément de circulation, personnellement je suis cycliste, mais également conducteur de voiture, j'estime qu'on est largement freiné par des multiples arrêts des TL et je trouve ça totalement inadapté.

**Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :**

Monsieur le Conseiller Roland DU BOIS, effectivement vous avez raison à l'avenue C.-F. Ramuz on parle d'un arrêt bloquant. Alors on peut discuter des arrêts bloquants. Mais, je ne crois pas que c'est le sujet ce soir, puisqu'il n'y a pas d'arrêt bloquant dans le projet Villardin.

**Monsieur Jean DUTRUIT demande la parole :**

On nous dit qu'il n'y a pas de difficultés en descendant l'avenue Villardin, Monsieur Marc ZOLLIKER il faudrait revoir ce projet parce que si vous faites l'arrêt 47 les bus vont s'arrêter et si vous avez encore la piste cyclable qui fait à peu près deux mètres, je pense que les dépassements de ce bus il faudra bien les faire d'une façon ou d'une autre. Donc, ça ne va pas nuire au trafic, il faut revoir tout cas en peu plus précisément.

**Monsieur Lucien GANI demande la parole :**

J'aimerais replacer la discussion de ce soir et l'amendement qui nous est proposé dans un contexte un petit peu plus général. L'impression que j'ai, c'est que l'opportunité nous est donnée ce soir d'exprimer un certain ras le bol qui ne provient pas uniquement ce projet, mais qui provient d'une tendance générale que l'on constate. Je veux bien entendre Monsieur le Syndic ou Monsieur Marc ZOLLIKER qui nous disent qu'il n'y a pas volonté de la Municipalité d'agir systématiquement contre les automobilistes. Mais, la réalité que l'on peut constater tous les jours lorsque l'on circule que ce soit à Pully ou que ce soit à Lausanne, c'est que les difficultés sont de plus en plus grandes. Et là où je me m'inscris en faux que ça n'est pas uniquement une question de saturation du trafic dû à un nombre de plus en plus important de véhicules, mais il y a aussi des restrictions de circulation, Diminution des voies de circulation, une diminution des places de parc qui oblige les gens à tourner autour du quartier pour trouver des places, ainsi de suite. Sur cette question il me semble que nous avons en plus à faire à déficit démocratique. Je veux dire par là que, à ma connaissance, nous n'avons pas été consultés, sur une politique générale dans ce sens-là. Si je fais une comparaison, par exemple avec les fumeurs, les malheureux fumeurs qu'on a mis dehors des bâtiments publics et qui doivent fumer sur la rue, et il y a eu un jour une votation et ma foi ils sont minoritaires et quand on est minoritaire on subit les conséquences. Nous avons été minoritaires pour la diminution du taux d'imposition, nous sommes d'accord d'assumer les conséquences de ce double vote. Mais, en l'occurrence nous sommes, je suis sous la pression, nous subissons une politique anti-automobiliste sans avoir pu vraisemblablement nous prononcer véritablement à ce sujet. Et c'est la raison pour laquelle nous saisissons telle que celle-ci pour exprimer une certaine opposition. Je crois que c'est ça le sens de l'opposition que nous manifestons ce soir.

**Monsieur Pierre LOTH demande la parole :**

Tout d'abord je tiens à remercier la Municipalité et surtout les gens des services industriels pour les explications extrêmement complètes qui nous ont été fournies lors d'une rencontre pour traiter notre opposition. En effet, comme vous pouvez bien le penser cette augmentation de la circulation vers l'avenue Guisan posera beaucoup de problèmes. Mais, ce n'est pas mon point ce soir. J'ai déjà demandé lors de la présentation mais c'était trop tôt. Mais je redemande maintenant quelles mesures seront prises pour permettre aux gens du bas de Pully de rejoindre le village pendant ces travaux ? La circulation à travers Villardin sera vraiment très difficile. Nous donner une fois une explication sur comment on pourra rejoindre, en voiture, c'est vrai, le haut du village depuis l'avenue du Général Guisan.

**Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :**

Il est bien évident que nous devons maintenir la circulation Nord-Sud sur l'avenue de Villardin durant ces travaux. Il est clair aussi que par moment, c'est des travaux comme vous l'avez compris qui sont assez lourd, puisque nous allons poser un collecteur d'eaux claires qui a un diamètre 1,20 mètre, ça demande des fouilles importantes, évidemment la circulation ne pourra pas en permanence être maintenue sur les deux voies. Donc on aura un système de régulation par feu durant les travaux pour que les voitures puissent circuler dans les deux sens. Il est évident qu'on ne va pas faire d'omelette sans casser des œufs, si vous me permettez l'expression.

**Madame Isabelle KRENGER demande la parole :**

Il me semble que le problème principal qui a hérissé tout le monde c'est les places de parc. Est-ce qu'on ne pourrait pas dire qu'on renonce à la piste cyclable, vu qu'il y en a déjà une sur Somais et qu'on laisse les places de parc le long de Villardin côté Est et qu'on verra plus tard si on peut changer quelque chose. Je trouve que là, on fait tout à la fois. Ça c'est un problème relativement mineur, parce que les cyclistes ils sont d'accord de faire 200 mètres pour monter un peu moins raide. Personnellement je propose qu'on renonce juste à cette piste, comme ça tout le monde sera content.

**Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :**

Dernière réponse, non, je crois qu'il faut rester cohérent avec un réseau cyclable si on veut favoriser les multitudes de mobilités différentes si on veut favoriser le transfert d'une partie des gens qui vont en voiture vers les vélos ou vers la marche à pied, il faut qu'on ait un réseau cohérent pour les déplacements à pied et qu'on ait un réseau cycliste cohérent. L'avenue Villardin dans le sens de la montée fait partie de ce réseau cycliste cohérent. Je vous explique en deux mots pourquoi ? Comme l'a dit Monsieur le Syndic tout à l'heure, on n'a pas seulement des idées pour croire que la circulation cycliste évolue et se développe, on a maintenant des comptages, puisque pour la première fois cette année ont été effectués des comptages de véhicules sur l'ensemble de la région lausannoise par Lausanne-région, mais également des comptages pour la mobilité douce, à savoir pour les cyclistes. Ce qu'on constate c'est que les axes les plus utilisés à Pully par les cyclistes c'est les axes qui sont relativement plats. Vous pouvez bien

imaginer que malgré le développement du vélo électrique et ces deux axes les plus utilisés c'est d'une part l'avenue Général Guisan, route du Lac et l'avenue C.-F. Ramuz et ces deux avenues pour pouvoir aller de l'une à l'autre, pour pouvoir aller depuis la Tour Haldimand jusqu'au centre de Pully et bien vous devez monter et pour monter par Somais, vous ne faites pas 200 mètres de détour, vous faites entre 600 et 800 mètres de détour. Ce n'est pas cohérent. Si on veut avoir un réseau cohérent il faut le réaliser, on est en train de le faire. Vous avez pu le voir à l'avenue des Cerisiers avec la mise en place d'un contresens, entre l'avenue des Deux-Ponts et l'avenue de Chandieux qui permette le passage maintenant des vélos entre Pully et Monchoisi. Vous allez le voir dans le courant de l'année prochaine entre le Liaudoz et l'avenue des Mousquines, plus au nord de Pully. Il y a plein de petits aménagements qui se mettent peu à peu en place qui créent ce réseau cohérent. Je ne crois pas qu'il faut s'arrêter maintenant, comme l'a dit tout à l'heure de Syndic. On va pour certains, malheureusement ou pour d'autres heureusement vers un plus grand partage de l'espace public entre les différentes mobilités et dans ce cadre-là je ne crois pas que c'est le bon moment pour supprimer cette piste cyclable.

**Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ demande la parole :**

Je voulais juste dire que je comprends tout à fait le fait de faire un paquage complet sur ce sujet-là puisqu'il y a quelques années certains conseillers se sont plaints du saucissonnage de plusieurs projets. Il n'en demeure pas moins que je suis quand même un petit peu frustré puisque le projet de mobilité est quand même un sujet qui intéresse également le Conseil communal et je pense que c'est un sujet aussi qui vaut la peine d'être débattu en lui-même, sur tout dans une période où on parle beaucoup du projet du PALM, particulièrement du SDEL et je pense qu'il y a aussi peut-être des sensibilités qui sont froissées ou qui risquent d'être froissées et qui risquent de mettre les pieds contre le mur quand les projets qui concerneront le SDEL seront mis devant notre Conseil communal. C'était juste un peu vous dire cet élément de frustration, bien qu'on ne veuille pas saucissonner, on met tout ensemble et on essaye de faire passer ça. Ce qui me gêne un petit peu sur ce sujet-là.

**Monsieur Alexandre FREISE demande la parole :**

Je ne veux pas concurrencer Monsieur le Syndic dans le persifflage dont on n'a accusé dans mon groupe. Mais j'attendais avec impatience juste le nombre de vélos ou bicyclettes qui montent tous les jours Villardin. Ce n'est pas quand même le Tour de Suisse qu'on fait une fois par année qui passe par là. Alors s'il y a un vélo par heure qui monte, je serais déjà presque satisfait.

**Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :**

Je ne veux pas rallonger de trop. Mais je voudrais quand même dire que tous ces embouteillages que vous créez avec les restrictions de circulation polluent dix fois plus que le nombre de voitures en plus. Il faudrait voir plutôt la fluidifier la circulation, plutôt qu'à contrecarrer la circulation et à faire des embouteillages supplémentaires. D'autre part, dernière chose j'attends avec impatience votre piste cyclable à Rennier.

**Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :**

J'aimerais répondre à la question de Monsieur le Conseiller Alexandre FREISE, alors comme je l'ai dit on a les premiers comptages pour les vélos sur l'avenue Général Guisan, l'avenue C.-F. Ramuz. Sur Guisan on a environ 600 vélos qui sont comptés, c'est déjà pas mal, je peux vous le dire aux autres points où les vélos ont été comptés dans l'agglomération, c'est un des points où il y en a de plus. Ramuz il y en a à peu près moitié moins. C'est ces deux axes qui doivent être reliés, mais comme je dis c'est quelque chose qui est en développement.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote sur l'amendement de l'UDC.

Le Président relit cet amendement :

Point 10 « conclusions » au 3<sup>ème</sup> aliéna ; décide :

- 1) d'adopter le projet de renouvellement des conduites industrielles et des collecteurs d'évacuations des eaux à l'avenue de Villarain et aux chemins de la Joliette (Sud), de Chamblandes, des Osches, des Tilleuls, de Somais et de Verney, aménagement pour ordures ménagères et déchets, soumis à l'enquête publique du 13 mai au 12 juin 2014.
- 2) d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 4'876'025.00 destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation de ces travaux, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale.

Point 3 à supprimer, les oppositions concernent exclusivement les aménagements routiers et urbains et pourront être mises dans le préavis complémentaire que la Municipalité pourrait nous faire.

Le point 4 devient le point 3 et les lettres e) et g) sont supprimées, elles correspondent aux travaux liés au réseau routier et aménagements urbains.

Que celles et ceux qui acceptent l'amendement de l'UDC sont priés de lever leur carton orange.

L'amendement est refusé par 36 voix contre, 33 voix pour et 3 abstentions.

**Madame Annie MUMENTAHLER demande la parole :**

Comme il est écrit dans le règlement je demande la contre-épreuve.

Le Président demande que celles et ceux qui acceptent l'amendement de l'UDC sont priés de lever leur carton orange.

L'amendement est refusé par 39 voix contre, 36 voix pour et 2 abstentions.

Le Président passe maintenant à la levée des oppositions.

Le Président ouvre la discussion sur les oppositions, les observations et les commentaires de la Municipalité.

La parole n'étant pas demandée le Président clôt la discussion et passe au vote.

Que celles et ceux qui sont d'accord de lever les oppositions et les observations sur le préavis 24/2014 sont priés de lever leur carton orange.

Les oppositions et les observations sont levées par 49 voix pour, 24 voix contre et 3 abstentions.

Le Président passe maintenant au vote sur les conclusions du préavis 24/2014.

Que celles et ceux qui sont d'accord avec les conclusions du préavis 24/2014 sont priés de lever leur carton orange.

Le préavis 24/2014 est accepté par 42 voix pour et 41 voix contre et 2 abstentions.

#### **4.6. Propositions individuelles**

Le président rappelle que nous allons traiter pour commencer la motion de Madame la Conseillère Anne VIREDAZ FERRARI au nom des Verts « pour que les Pulliérans soient consultés et associés aux projets de développement de la commune ».

Le Président invite Madame Anne VIREDAZ FERRARI à venir à la tribune pour venir commenter sa motion.

##### **Madame Anne VIREDAZ FERRARI demande la parole :**

Il y a deux ans en octobre 2012 j'ai développé devant notre Conseil une motion similaire signée par le groupe des Verts, l'Union Pulliérane, les Socialistes et les Verts libéraux qui demandaient à la Municipalité d'améliorer l'information et la concertation sur les projets au schéma directeur de l'Est lausannois. Renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport dans les meilleurs délais, cette motion pourtant acceptée par le Conseil est restée sans réponse et sans suite et nous n'avons eu aucune nouvelle de l'avancement des projets du SDEL depuis. Aujourd'hui les projets spécifiquement Pulliérans sont d'actualité comme en témoigne le master plan porté à notre connaissance le mois dernier ou le préavis sur le Prieuré discuté aujourd'hui. La motion que je vous sou mets aujourd'hui concerne donc les projets Pulliérans. Elle va dans le même que la première et demande que les Pulliérans soient consultés et associés aux projets de développement de la commune. Vous avez toutes et tous reçu le texte. Je ne vais donc pas le relire in extenso. Mais j'aimerais souligner trois points essentiels. Premièrement, la nécessité de consulter les habitants et leurs représentants suffisamment tôt à un stade où il est possible de discuter des options choisies et d'intégrer certaines remarques pertinentes aux projets. Suffisamment tôt sur la signifiante bien avant la mise à l'enquête ou le vote d'un crédit par le Conseil communal. S'il on n'attend d'en être là, il est trop tard, les projets sont déjà ficelés et il est difficile et coûteux de revenir en arrière. Deuxièmement les démarches associant la population telles que

nous préconisons ne sont pas une nouveauté. Elles ont déjà fait leur preuve dans bien d'autres villes et communes, y compris, dans l'agglomération Lausanne-Morges. Rappelons le M2, le projet métamorphose, la gare de Renens et bien d'autres. Nous avons d'ailleurs la chance de disposer dans la région, grâce aux hautes écoles, UNIL et EPFL, de spécialistes à même d'épauler les autorités dans la conduite de ce type de démarche, dite participative. Enfin, associé la population à ces représentants suffisamment tôt permettre d'accroître l'acceptabilité des projets et réduire les risques de blocage. Aujourd'hui, nombre de projets urbanistiques pullérans sont bloqués devant les tribunaux, comme le réaménagement de l'avenue de la Poste, le PPA Lavaux-Roches-Pallin-Panchaude, le plan de quartier Jardin des Désertes. Il serait regrettable que les projets de la Clergère, de la place de la Gare, le PPA du Vallon de la Paudèze, même les logements des Boverrats subissent le même sort. Les démarches participatives visent précisément à éviter ce genre d'impasse. Une chose est sur le développement de Pully ne se fera pas sans les Pulliérans, ni contre les Pulliérans. C'est pourquoi au nom du groupe Les Verts je vous sou mets cette motion, qui demande d'instaurer des consultations permettant d'associer tous les Pulliérans et groupements intéressés au développement de tous les grands projets concernant le centre de Pully et les quartiers. Je vous invite chers collègues à voter en faveur de son renvoi à l'examen d'une commission.

Le Président ouvre la discussion sur cette motion.

**Monsieur Richard PFISTER demande la parole :**

Les groupes PLR réunis ont décidé de vous proposer à l'unanimité le classement de cette motion. Elle fait, en effet, double emploi avec le postulat que j'ai déposé, il y a plus d'une année, peut-être même deux ans et qui est en cours de traitement encore à la Municipalité et qui a promis une réponse dans des délais relativement courts. Pourquoi, revenir avec une deuxième motion ? Vous n'aurez pas plus de réponses que sur mon postulat. Je vous propose donc le classement de cette motion.

**Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :**

J'aimerais quand même toutefois dire qu'entre une motion et un postulat, il y a quand même un pas de franchit. Et puis, deuxièmement le postulat ça fait plus d'un an que la Municipalité l'a eu et on attend toujours la réponse. Donc, je crois que le délai imparti est passé et quand elle nous dit qu'elle répondra dans un délai assez court. Permettez-moi d'en douter.

**Monsieur Jean DUTRUIT demande la parole :**

On nous propose de créer une nouvelle commission alors que nous avons déjà une commission dite la CARI qui ne sert strictement à rien. Elle n'est jamais convoquée ou que rarement. Donc pourquoi créer une nouvelle commission qui sera de même, je dirais, peut-être appelée à siéger pour des sujets qui auront déjà été traités et qui auront déjà été décidés.

**Madame Anne VIREDAZ FERRARI demande la parole :**

J'aimerais juste répondre à Monsieur Jean DUTRUIT, il n'est pas question de

créer une nouvelle commission. C'est simplement le traitement normal d'une motion qui peut être renvoyée à une commission.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Que celles et ceux sont d'accord de renvoyer cette motion à une commission sont priés de lever leur carton orange.

Cette motion est renvoyée à une commission ad hoc par plus de un cinquième des membres présents.

Le Président passe maintenant au traitement de la motion de Monsieur Pyrame JAQUET « Système urbain d'information dynamique ». Il l'invite à venir à la tribune pour venir commenter sa motion.

**Monsieur Pyrame JAQUET :**

Je pars de l'idée que vous avez tous lu cette motion. Je ne vais pas vous la relire et je vous invite, je vous encourage à soutenir cette motion qui, j'en suis convaincu sera une belle promotion pour notre ville. Au nom du parti socialiste, merci de votre attention.

Le Président ouvre la discussion sur cette motion.

**Monsieur Jean-Robert CHAVAN demande la parole :**

Le groupe PLR a examiné avec la meilleure des attentions la proposition, sous forme de motion de Monsieur Pyrame JAQUET, mais ne s'y ralliera pas et vous recommande le classement.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Que celles et ceux sont d'accord de renvoyer cette motion à une commission ad hoc sont priés de lever leur carton orange.

Cette motion est renvoyée à une commission ad hoc par plus de un cinquième des membres présents.

Le Président passe maintenant au traitement du postulat de Monsieur le Conseiller Dimitri SIMOS au nom du parti Les Verts demandant une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morge. Il l'invite à venir à la tribune pour venir commenter sa motion.

**Monsieur Dimitri SIMOS :**

Les communes de notre canton sont appelées à collaborer plus étroitement dans de nombreux domaines. Les projets d'agglomération sont d'ailleurs le reflet de cette nécessité pour les communes d'unir leurs efforts et leurs compétences. Il s'agit là d'une avancée majeure qui a permis des synergies de tirer sur une même corde lorsqu'il a été question d'obtenir des

subventions cantonales et fédérales pour des projets d'importance régionale. Pourtant d'importantes lacunes subsistent dans cette collaboration intercommunale. Comment expliquer, en effet, en traversant une frontière communale la piste cyclable sur laquelle on se trouve s'arrête subitement. Parallèlement, quand des discussions ont lieu entre communes, elles passent bien souvent uniquement par les exécutifs. Cette façon de faire prive les conseils communaux de la possibilité d'examiner en temps utile des projets pourtant capitaux en termes de développement et de la qualité de vie des habitants de la région. C'est pourquoi, nous invitons la Municipalité à procéder à une étude sur la faisabilité et l'opportunité de créer une fédération de communes au sens de l'article 156 de la Constitution vaudoise. L'intérêt d'une telle fédération serait de poser à leur vrai niveau les problèmes concrets qui exigent une coordination étroite entre les communes de l'agglomération. La fédération permettrait un équilibre démocratique des débats intercommunaux qui sont actuellement dans les seules mains des exécutifs et des experts. Alors l'étude demandée par ce postulat devait permettre d'éclaircir notamment les points suivants :

Quels sont les domaines qui doivent par leur nature être traités à l'échelle de l'agglomération et faire l'objet d'ententes entre les communes ?

Quelles seraient les tâches que les communes de l'agglomération lausannoise auraient intérêt à déléguer à la fédération ?

Dans quels domaines la fédération pourrait-elle potentiellement bénéficier d'une délégation de tâches ou de compétences de la part du Canton ?

Comment pourrait être composé le comité et le conseil de la fédération suivant l'article 128 de la loi sur les communes ?

Et finalement comment pourraient être préservés au sein d'une fédération, les droits d'initiative, de référendum des citoyens dans les domaines de compétence communale délégués à la fédération ?

Chers collègues le groupe des Verts vous demande de bien vouloir renvoyer ce postulat à une commission pour étude et rapport.

**Monsieur Jean DUTRUIT demande la parole :**

Je crois que dans tous ces demandes supplémentaires que l'on fait ce soir, on oublie qu'il existe l'association des communes vaudoise et je pense que c'est leur travail et non pas le nôtre de s'occuper de tous ces procédés et de toutes ces procédures en cours.

**Monsieur Pierre ZAPPELLI demande la parole :**

J'ai quelques remarques sur cette demande. L'article cité par Monsieur Dimitri SIMOS, effectivement, notre Constitution relativement récente introduit ou parle de cette institution qui s'appelle la fédération de communes. C'est une collectivité de droit public qui comporte deux organes, un organe délibérant. L'organe délibérant c'est nous, soit les communes participantes qui l'élisent et un organe exécutif. L'organe exécutif est lui-même désigné par l'organe délibérant ainsi élu. Alors ça induit le fait que cette nouvelle institution prendra une série de décisions importantes probablement et je ne peux pas m'empêcher de trouver une contradiction dans cette proposition émanant de votre groupe Les Verts avec l'autre proposition qui demande le citoyen, tout le monde soit beaucoup plus consulté sur les projets importants. Il y a une certaines contradictions de

base. Ces deux propositions. L'une qui tente à faire échapper à notre connaissance une série de décisions qui justement sont très importantes, parce qu'elles concerneront des relations entre les communes. Des projets qui nous regardent et de très nombreux citoyens et l'autre qui veut que tous les citoyens soient concernés. C'est une première observation. La motivation de cette demande, postulat, me laisse un peu perplexe. Monsieur Dimitri SIMOS parle de bandes cyclables, c'est évidemment une question que l'on se pose. On en a beaucoup parlé ce soir. Mais enfin, ce n'est quand même pas un problème, je veux dire vital et essentiel, la question des bandes cyclables. Je n'ai pas trouvé dans cette demande une motivation importante, sérieuse qui me fasse penser, que « oui » on a vraiment un intérêt majeur à adopter cette solution. Nous avons déjà, Monsieur Jean DUTRUIT l'a rappelé, les associations de communes qui ont un certain nombre de pouvoirs. Je n'ai pas vraiment le sentiment que cette institution soit nécessaire. Je pense que la question posée est plus théorique que concrète. Donc, actuellement on peut faire passer des motions et des postulats avec un petit nombre de nos Conseillers, puisqu'on interprète notre règlement qui permet à un cinquième de lancer n'importe quelle motion et autres postulats. Je trouve que ça produit énormément de travail. Je me réjouis que le règlement soit enfin conforme à la loi cantonale qui prévoit qu'il ne suffit pas d'un cinquième, mais le cinquième ne peut faire que proposer que le Conseil vote. C'était la dernière remarque. Mais j'ai des doutes sur l'utilité et l'opportunité de cette initiative.

**Monsieur Dimitri SIMOS demande la parole :**

Merci Monsieur Pierre ZAPPELLI pour vos remarques. Effectivement ça peut paraître contradictoire de proposer d'une part que les habitants et citoyens puissent participer aux discussions des projets de réaménagements qui étaient donc l'objet de motion précédente. Actuellement de demander à ce que l'on crée une fédération. Donc une sorte de Conseil communal de l'agglomération. En fait c'est un état de fait, beaucoup de sujets font déjà parties de sujets intercommunaux, comme la sécurité, comme la gestion des déchets, peut-être un jour les transports publics. C'est déjà le cas avec le schéma directeur de l'est-lausannois qui fait partie du PALM et de l'urbanisme. On voit également qu'il n'y a pas de décisions qui soient à l'échelle de l'agglomération pour les tours, par exemple qui sont faites au niveau de l'agglomération. En fait toutes ces choses-là sont discutées entre les exécutifs et sont validées par, ce qu'on appelle, les commissions des affaires régionales et intercommunales, qui sont, on le voit dans le cadre de Pully très faiblement sollicitées. C'est donc une sorte de rééquilibrage démocratique que l'on propose ici. D'ailleurs c'est un postulat et un postulat ne fait que demander une étude de faisabilité et de voir quels sont les justement les meilleurs moyens d'avoir une fédération qui permettrait d'avoir un législatif qui puisse valider finalement les décisions qui sont prises à l'interne entre les différents exécutifs. Quant aux associations des communes vaudoises, sauf erreur elles ne font que regrouper des exécutifs. De nouveau ce n'est pas le même principe.

**Monsieur Alexis BALLY demande la parole :**

D'abord pour répondre à Monsieur Pierre ZAPPELLI, la trop grande facilité de

déposer des motions et des postulats, mais vous oubliez qu'il y a le barrage de la commission ad hoc et il y a le vote ensuite du Conseil communal sur la prise en considération de la motion, donc elle renvoie ou demande le classement. Ça c'est déjà un barrage important. Ensuite on se plaint très souvent du fait que les grandes décisions à l'échelle de l'agglomération sont prises par des associations de communes qui en fait regroupent que des représentants des exécutifs. On parle souvent de ce déficit démocratique, par le fait que les législatifs ne sont pas associés à ces décisions. Maintenant, il existe un exemple dans nos régions, c'est le conseil régional de Nyon qui a eu un petit peu de peine à démarrer. On lui a fait beaucoup de reproches, mais actuellement c'est une institution régionale, qui n'est pas une association de communes et qui fonctionne relativement bien et qui permet aux communes de préparer des décisions importantes qui concernent la région entière.

**Monsieur Jean-Robert CHAVAN demande la parole :**

Le groupe a, à nouveau, examiné avec la meilleure des attentions le postulat de Monsieur Dimitri SIMOS, mais adhère complètement aux arguments qui ont été développés par Monsieur Pierre ZAPPELLI et vous recommandons, purement et simplement le classement.

**Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ demande la parole :**

J'aimerais juste rappeler qu'en suite on a l'avantage d'avoir trois niveaux politiques, le fédéral, le cantonal et le communal et que je fais partie aussi des ardents défenseurs de l'autonomie communale et je ne vois pas forcément d'un bon œil à une instance intermédiaire entre le canton, la commune pour, comme je l'ai entendu, valider les décisions communales. J'aimerais également rappeler que les associations de communes qui font partie des associations de communes se sont quand même des gens élus par les différents Conseils communaux. Donc, il n'y a pas seulement des gens qui représentent les Municipalités. Donc, peut-être s'il y a un déficit d'informations, il faudrait peut-être demander à ces Conseillers communaux qui figurent dans ces associations de communes de donner peut-être plus d'informations ou de communiquer de manière plus importante. Les partis politiques sont représentés. Donc demandons à nos propres représentants des informations plus précises. Donc je ne pense pas non plus qu'il faille, comme le l'ai dit précédemment, rajouter encore un niveau où on n'en a pas besoin.

**Monsieur Richard PFISTER demande la parole :**

J'aimerais répondre à Monsieur Alexis BALLY qu'il y aura le barrage de la commission et après le barrage du Conseil. Ce n'est pas gratuit, Monsieur Alexis BALLY, vous le savez. Envoyer une commission au travail, on ne d'ailleurs pas combien de séance elle va tenir pour traiter d'un objet aussi important que celui-là. Donc, utilisons ce moyen pour des buts qui en valent la peine pour la population et pas pour n'importe quoi, tout simplement parce que l'organisation le permet.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

Que celles et ceux sont d'accord de renvoyer ce postulat à une commission ad hoc sont priés de lever leur carton orange.

Ce postulat est renvoyé à une commission ad hoc par plus de un cinquième des membres présents.

**Monsieur Jean-Robert CHAVAN demande la parole :**

Le postulat n'a pas précisé effectivement s'il entendait soumettre tout d'abord ce postulat à la Municipalité ou est-ce qu'il demandait la formation commission ? Je le prie d'être clair sur la question.

**Monsieur Dimitri SIMOS demande la parole :**

Je l'ai dit, mais je le redis volontiers. Je vous prie de renvoyer ce postulat à une commission pour étude et rapport.

#### 4.7. Divers

**Monsieur Philippe DIESBACH demande la parole :**

J'ai deux petites questions. La première s'adresse à Monsieur Martial LAMBERT, elle concerne le préavis 09/2012 sur le Jardin des Désertes. Nous avons appris qu'un recours avait été déposé, suite à la validation, par le Conseil communal, du plan de quartier des Jardins des Désertes. Par la presse les opposants ont obtenu gain de cause devant la cour de droits administratifs et publics. Est-ce que la Municipalité a-t-elle recouru auprès du Tribunal fédéral sur cette décision ? Je propose peut-être de poser directement ma deuxième question, adressée à Monsieur Marc ZOLLIKER. Concernant la requalification de la rue de la Poste et notamment l'essai de mise à sens unique que la Municipalité envisageait. Celle-ci n'a peut-être mise en œuvre en raison d'un recours pendant devant la cour de droit administratif. Qu'en est-il à ce jour ?

**Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :**

Tout d'abord, merci à Monsieur le Conseiller Philippe DIESBACH qui a eu la courtoisie de me remettre sa question au préalable. La CDAP a rendu son arrêt le 29 juillet 2014. Elle a admis le recours et annulé les décisions du Conseil communal et du département de l'intérieur relative à l'approbation du plan de quartier « Jardin des Désertes ». En résumé, la cour de droits administratifs et publics a considéré que l'objectif devant justifier le plan quartier, soit la densification destinée à répondre aux objectifs du PALM et autres plans directeurs ne saurait se limiter aux trois parcelles concernées et devrait être mise en œuvre à plus grande échelle. Soit, selon la cour à la zone villa ou tout au moins aux villas comprises dans le secteur concerné. En d'autres termes, ça devrait passer par une révision de notre règlement des constructions et du PGA régissant cette zone. Ce qu'il faut souligner, sur le plan de la légalité, la CDAP constate que la réglementation spéciale prévue par le plan de quartier s'inscrit dans les objectifs d'aménagement prévus à des planifications supérieures PALM, SDESL, plan directeur communal. Toutefois, de façon surprenant la CDAP a donné raison aux recourants sur la

base d'un raisonnement en opportunité qui reste - et c'est mon avis personnel - discutable. Ainsi la CDAP a annulé les décisions cantonales et communales en indiquant qu'elle intervenait au regard des possibilités et variantes susceptibles d'entrer en ligne de compte. Cela signifie que parmi plusieurs variantes elle a opté pour une autre variante, révision de notre règlement du PGA, que celle parfaitement légale retenue par la Municipalité, à savoir le plan de quartier. La Municipalité a par conséquent décidé de recourir auprès du Tribunal fédéral contre cet arrêt. Le principal argument est celui de la violation de l'autonomie communale, dans la mesure où la Cour administrative n'a pas respecté une certaine réserve, s'agissant des démarches de planification pour lesquelles la Municipalité dispose d'une autonomie reconnue en matière d'aménagement du territoire et une meilleure connaissance locale. Le recours a été déposé le 15 septembre 2014. De son côté, la propriétaire a fait de même et a aussi déposé un retour au Tribunal fédéral en sa qualité de propriétaire des parcelles concernées par la planification. La procédure est donc pendante au Tribunal fédéral.

**Monsieur Olivier BURNET demande la parole :**

Permettez-moi pour une fois n'est pas coutume de faire preuve un tout petit peu d'autosatisfaction. Non par ce que je viens d'entendre. Mais parce qu'il se trouve que j'ai lu, moi aussi, l'arrêt que l'on peut retrouver facilement par la voie d'Internet. Je n'ai pas la même lecture que notre Conseiller Municipal. Pour ma part, et je invite à le faire, que les conditions du plan de quartier ne sont pas réunies. Ce n'est pas du tout un problème d'opportunité, c'est un problème de droit, c'est un problème légal, c'est un problème relatif aux conditions mêmes de plan de quartier, que j'ai essayé vainement de soutenir il y a déjà un certain nombre de mois devant cette même assemblée. Je n'ai pas eu gain de cause. J'obtiens gain de cause, si je puis dire, indirectement par le Tribunal cantonal. Je lui en sais gré. On verra ce que dira le Tribunal fédéral.

**Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :**

Je remercie également le Conseiller Philippe DIESBACH de m'avoir remis sa question au préalable et je peux vous répondre de la façon suivante : La cour de droit administrative et publique, nous a convoqués pour une inspection locale, donc en présence des recourants et des représentants de la Municipalité et nous sommes actuellement dans l'attente de la décision de la cour.

**Madame Anne SCHRANZ demande la parole :**

Je désire faire une proposition quant au contenu des rapports des commissions ad hoc. Certains ne consistent pas en une synthèse, mais sont plutôt un procès-verbal retranscrivant fidèlement les questions et remarques des commissaires. Dans ces cas-là je suggère que le nom de ces commissaires ne soit plus mentionné dans les rapports. La discussion au sein d'une commission doit-être libre, et toutes les questions même idiotes, doivent pouvoir être posées sans se sentir jugé par le Conseil. Je demande donc au Bureau de se pencher sur cet usage et de se prononcer sur ma proposition pour l'avenir.

**Monsieur Steve MARION demande la parole :**

J'ai pris connaissance dans le journal de 24Heures du 15 novembre 2014 que la commission de recours en matière d'impôt a admis les arguments de 200 Pulliérans opposés à la taxe de base sur les déchets. J'ai deux questions. Quelle est la position de la Municipalité sur le sujet ? Deuxième question, est-ce que la Municipalité va recourir sur cette décision auprès du Tribunal cantonal ? Si non allez-vous refaire un préavis sur cette taxe ? Merci pour vos réponses.

**Monsieur le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :**

La position de la Municipalité, pour l'instant elle prend acte de la décision de la commission de recours de votre conseil et elle fera recours auprès de la cour de droit administratif pour compléter, on dira, d'avis juridique qui est assez succinct à ce stade sur le fond. Puis on verra en fonction de la décision de la cour de droit administratif, voire du Tribunal fédéral s'il devait être saisi, on verra ce qu'il y a lieu de faire par rapport à notre règlement. Mais, pour le moment la Municipalité fera recours à la cour de droit administratif.

**Madame Muriel THALMANN demande la parole :**

Je voulais juste rappeler que par rapport à la remarque de Madame Anne SCHRANZ que le Bureau s'était déjà prononcé par rapport à ces rapports. Souligner que ce n'était pas un procès-verbal. Il avait même fourni un canevas. Voilà donc, aux Conseillers communaux d'essayer de suivre un peu ces règles.

**Madame Anne SCHRANZ demande la parole :**

Je n'en demandais pas tant, c'était simplement dans le cas où les rapports ressemblent à des procès-verbaux les noms des intervenants ne soient pas mentionnés, c'est juste ça.

**Madame Eva REITH demande la parole :**

J'ai un vœu à formuler. J'aimerais exprimer mon étonnement quant à la fermeture au public à fin juin 2014 de la Galerie du Prieuré. Sachant le nombre d'artistes et artistes amateurs vivant à Pully, le besoin reste réel de locaux d'expositions à un tarif abordable, ce qui, entre parenthèses, s'intégrerait parfaitement dans une maison de quartier. Mon vœu est une demande de mise à disposition rapide d'un local d'exposition pour les artistes à tarif abordable. En conclusion j'aimerais demander à la Municipalité de réfléchir aux possibilités d'une telle mise en place. Je l'en remercie vivement par anticipation.

**Monsieur le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :**

Je remercie Madame Eva REITH de nous avoir transmis son vœu, qui quelque part rejoint le vœu de la Municipalité, puisque vous savez que cet espace de la Galerie du Prieuré n'a pas toujours été occupé par les artistes du dimanche ou d'autres jours de la semaine. C'était un lieu qui a été occupé pour différentes affectations au fil des ans. Quand il est venu libre, on s'est dit : on pourrait le mettre à disposition pour des expositions temporaires.

Evidemment quand on met à disposition quelque chose et qu'on le retire ça crée un certain nombre de frustrations. Ces lieux, vous l'avez vu, j'espère en tout cas, puisque l'inauguration a été faite à fin septembre, mis à disposition pour le labo des archéos, qui est un projet assez enthousiasmant pour notre jeunesse, pour découvrir la science de l'archéologie. Donc on a fait un choix entre deux affectations intéressantes pour la population et depuis cette décision de mettre le labo des archéos dans cet espace on cherche des solutions pour redonner un espace de galerie. Pour l'instant on n'a pas trouvé. Sans attendre votre vœu on réfléchit, vous me direz que l'on réfléchit lentement et longuement, mais c'est difficile de trouver un lieu adapté qui soit disponible dans la durée qui est souhaitée pour ce type d'exposition, mais on y travaille et on ne désespère pas de trouver une solution. Je ne veux pas vous garantir ce soir, je fais très attention à ce que je dis maintenant, que ce soit rapide.

**Madame Eva REITH :**

Je remercie Monsieur le Syndic de sa réponse.

**Madame Lena LIO demande la parole :**

L'Association de Pully-Nord a invité Monsieur Pierre Feaker, physicien à l'EPFL pour donner une conférence sur un thème qui nous concerne tous aujourd'hui « La vie dans les champs électromagnétiques ». Elle sera suivie d'un apéritif de dégustation des vins, évidemment de notre commune Pully. Cette présentation aura lieu à la salle de paroisse de l'église de Chantemerle le jeudi 27 novembre 2014 à 18h30. Au nom du comité de l'association je vous invite cordialement à nous rejoindre à cette occasion.

Nous arrivons au terme de la séance, il est 23h05. Le Président clôt les débats en souhaitant à chacun un bon retour dans son foyer. Il rappelle que notre prochaine séance aura lieu le jeudi 11 décembre 2014 à 18h00 et au même endroit.

Le Président :

La secrétaire :

Cédric Milliquet

Jacqueline Vallotton